



Département Sciences Economiques & Gestion

Mémoire de Master 1 Innovation par l'Economie Sociale

**Etude d'un dispositif de monnaie complémentaire dans la
lutte contre l'exclusion : L'Accorderie**



Présenté par Chloé NEGRINI

Sous la direction de M. Stéphane HENIN

Année universitaire 2013-2014

REMERCIEMENTS

Dans un premier temps, je remercie l'équipe pédagogique de l'Université de Toulouse - Jean Jaurès ainsi que les intervenants professionnels agissant dans le cadre du Master 1 Innovation par l'Économie Sociale et les Technologies de l'Information et de la Communication pour leur apport théorique essentiel dans la bonne conduite de cette étude.

Je tiens tout particulièrement à exprimer ma gratitude à mon professeur Monsieur Stéphane Henin en sa qualité de Directeur de mémoire, pour son soutien et son implication dans mes recherches de stage, ses judicieux conseils et sa disponibilité tout au long de mon travail de mémoire.

Dans un second temps, j'adresse mes remerciements aux personnes suivantes pour l'expérience très enrichissante vécue au sein de l'Accorderie de Grenoble au cours de ces 6 semaines de stage, ainsi que pour l'intérêt porté à mon égard :

- Monsieur Thierry Hubert, Président de la structure, pour la bienveillance à mon encontre, pour la patience dont il a fait preuve lors de mes nombreux questionnements, ainsi que pour la confiance qu'il a placée en moi en m'offrant la possibilité d'effectuer ce stage.
- Madame Sophie Ung, animatrice de l'Accorderie de Grenoble, pour la chaleur de son accueil, sa disponibilité, son encadrement professionnel, ses conseils et son entraide dans les prises de contacts utiles pour les entretiens, l'attention sincère portée à mon étude tout au long de mon séjour au sein de l'association, ainsi que pour sa bonne humeur.

Je tiens à remercier également tous les membres de l'Accorderie, accordeurs et partenaires, qui se sont montrés très patients et disponibles pour m'inclure dans la structure et répondre toujours positivement à mes nombreuses sollicitations. Je les remercie pour leur gentillesse, chacun d'entre eux ayant participé activement à l'expérience très positive tirée de ce stage.

Madame Zoé Renaut-Revoire, Déléguée Générale du Réseau des Accorderies de France, et Madame Pascale Caron, Trésorière, merci pour tout le temps consacré à répondre à mes nombreuses interrogations, ainsi que de m'avoir épaulée dans mes recherches d'informations.

Aux acteurs locaux grenoblois : Merci pour leur enthousiasme communicatif, pour avoir facilité mon intégration au sein des nombreux groupes d'intervenants, pour nos précieux entretiens pleins d'informations essentielles à la compréhension du terrain, tout cela a contribué à l'enrichissement de mon étude.

Résumé

Instrument quotidien, la monnaie dans sa représentation commune permet les échanges monétaires sur le marché de biens et services ainsi que l'accumulation du capital. Cette conception tirée de la théorie néoclassique dominante s'est imposée en dépit de toutes les formes que cet instrument peut prendre.

Cette étude a fonction de tenter de proposer une réflexion sur le phénomène monétaire et les monnaies dites « complémentaires » ainsi que sur l'exclusion de catégories d'individus de certains aspects du marché et de la vie sociale.

Il semble intéressant de mettre en lumière la possible appropriation de l'instrument monétaire par les citoyens et son remaniement afin qu'il satisfasse au mieux aux besoins des populations et des territoires. Dans ce travail, il est question principalement des monnaies complémentaires utilisant le temps comme monnaie, dispositifs dits de « banques du temps », et de soulever leur implication dans la lutte contre l'exclusion.

Pour cela, des ressources théoriques sur l'échange et la monnaie sont mobilisés afin de satisfaire l'objectif de proposer un cadre à l'analyse et soulever par la suite leur actualité dans les dispositifs complémentaires en place.

Nous mobilisons également des ressources tirées d'une expérience de terrain au sein d'une structure de banque du temps : l'Accorderie de Grenoble. Cette initiative d'origine québécoise se donne pour mission de lutter contre l'exclusion, et malgré sa jeune expérience, les résultats laissent apparaître un développement important en France. Une étude complémentaire a été effectuée au sein de structures plus anciennes sur leur capacité à lutter contre l'exclusion. Un des objectifs de ce travail de terrain était de mettre en perspective ces réseaux d'échange et voir leur potentielle complémentarité sur le territoire.

The dominance of the neoclassical theory implies that money is viewed as a tool which allow us to exchange on se market despite of all the other aspects it can take. .

This study attempts to propose a reasoning on monetary phenomenon and "complementary" currencies, as well as the exclusion phenomenon of some aspects of our society.

It seems interesting to highlight the appropriation of monetary instrument by citizens and its best application to the needs of populations and territories.

In this work, we are talking mainly about complementary currencies using time as currency, called "time banks", and see their involvement in the fight against exclusion. To satisfy our goals, we use theoretical resources on exchange and currency. We are also mobilizing resources from a 6 weeks work in a "time bank": l'Accorderie de Grenoble. This initiative from Quebec has the mission to fight against exclusion, and despite his young experience, the results suggest a significant development in France. An additional study was conducted in older structures on their ability to fight against exclusion. One objective of this study was to compare these exchange networks and see their potential complementarity on the territory.

INTRODUCTION

Introduction

*« Le capitalisme que nous connaissons n'est qu'à moitié développé.
Il faut créer un système parallèle tourné vers la maximisation du bien-être social. »
Mohammad Yunus*

Afin de cadrer le contexte de ce travail, nous allons tout d'abord relever deux aspects de l'économie basés sur les travaux de Jean-Louis LAVILLE¹ qui propose de concevoir l'économie comme pourvue de deux sens : formel et substantiel.

Le sens « formel » résulterait d'un penchant naturel des hommes à « *troquer et échanger une chose contre une autre* » en fonction de leur intérêt individuel. L'homme serait un être rationnel sur le marché optant pour un calcul coûts/avantages. Dans cette conception, le marché et par extension l'économie (au sens commun aujourd'hui « l'économie » se comprenant le plus souvent comme « économie de marché ») serait un domaine isolé ne prenant pas en compte les aspects sociaux.

A cet aspect s'ajoute un sens dit « substantif », dégagé dans les travaux de Karl POLANYI², faisant référence à la dépendance de l'Homme envers la nature et ses semblables pour survivre. L'économie, et le marché, n'apparaissent pas ici comme une sphère isolée mais comme « encastés » dans tous les domaines de la vie sociale (nous détaillerons dans notre étude ces différents aspects).

Aujourd'hui, la présence du marché isolé de ces aspects sociaux englobe pratiquement tous les domaines (vivant breveté, culture etc.), et cela dégage le risque que tout ait un prix et puisse s'acheter, engendrant exploitation, consommation incontrôlée, aliénation et exclusion de plusieurs catégories de personnes.

Les citoyens se regroupent et développent des modes de consommation complémentaires au marché dominant. Ils veulent faire valoir leur poids dans la société, résister à cette marchandisation globale des choses et espèrent à des échelles locales redynamiser les espaces en créant lien social et activités pour le plus grand nombre.

La figure de l'association de citoyens s'impose donc et est reconnue dans nos sociétés

¹ Sociologue et économiste français et chercheur au CNRS

« Définition et institution de l'économie. Pour un dialogue maussien », *Revue du MAUSS Semestrielle* n°27, *De l'anti-utilitarisme – Anniversaire, bilan et controverses*, La Découverte, premier semestre 2006, p. 365-384

² Economiste hongrois

Introduction

modernes. Leur rôle palliatif des insuffisances de l'Etat et du marché en font des lieux privilégiés d'expression de la démocratie et des solidarités, ainsi qu'un relai important entre citoyens et institutions. Dans ce sens, ces associations permettent à chacun de s'exprimer dans un collectif et d'exercer sa citoyenneté pour réagir sur les évolutions sociétales hors de toute considération de la situation personnelle.

Se basant sur les travaux de Christian VAN ROMPAEY³ nous pouvons introduire les potentialités de l'association pour explorer la manière de mieux « vivre-ensemble ».

Citant Jean-Louis LAVILLE, il relève que :

« Marché et Etat ne sont plus en mesure, à eux seuls, de procurer emploi, activité, dignité et estime de soi à tous. D'où la nécessité de faire émerger, à côté d'eux et en interaction avec eux, un troisième pilier, à la fois économique, éthique et politique, la société elle-même en somme, dont le fer de lance serait constitué par les associations. Par les citoyens associés. »⁴

La vie associative porte des objectifs à caractère social, économique (offrent des biens et services tout en ne plaçant pas la notion de profit au premier plan) et quelquefois politique quand elle formule, et développe des stratégies pour les faire aboutir, les demandes des populations non prises en compte par les politiques publiques et le marché. Elles aident à répondre aux situations inégalitaires et au manque de cohésion et de solidarité dans nos sociétés. En cela, les rapports entre les hommes diffèrent totalement de la relation Etat-prestataire et marché-client et donnent la priorité au lien social.

Les échanges et par conséquent la monnaie sont repensés et de plus en plus d'initiatives monétaires sont mis en lumière pour pallier à ces difficultés économiques et sociales.

Nous verrons dans notre développement que le phénomène des monnaies dites « complémentaires » connaît un engouement important et certains dispositifs utilisant le temps comme monnaie d'échange ont comme objectif premier de lutter contre l'exclusion.

Dans notre étude nous précisons ce que nous retiendrons de ce concept mais nous

³ Rédacteur en chef du journal hebdomadaire de la mutualité chrétienne belge En Marche, VAN ROMPAEY (Christian), « Association et innovation sociale », *Pensée plurielle*, n°9, 2005, p. 47-54.

⁴ Revue du Mauss, *Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif*, n° 11, 1998, 1er semestre

Introduction

pouvons d'ores et déjà proposer une entrée en matière avec la définition de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale donne une définition plus large :

« La notion d'exclusion fait référence à l'ensemble des mécanismes de rupture, tant sur le plan symbolique (stigmates ou attributs négatifs) que sur le plan des relations sociales (rupture des différents liens sociaux qui agrègent les hommes entre eux). L'exclusion est à la fois un processus et un état, consacrant un défaut d'intégration »⁵.

Ainsi, face à ces problématiques, nous pourrions nous demander en quoi les systèmes de monnaies complémentaires, et plus spécifiquement les dispositifs dits de « banques du temps », permettent-ils de lutter contre l'exclusion ?

Afin de traiter cette interrogation de manière la plus complète possible, nous baserons tout d'abord, sur des ressources théoriques. Nous allons tenter de dégager une continuité dans l'argumentation en partant du phénomène monétaire classique pour introduire en quoi les monnaies complémentaires repensent un échange réintégrant le lien social (Partie I).

Par la suite, nous exploiterons des ressources de terrain tirées d'une expérience de 6 semaines dans une structure de monnaie complémentaire dite de « banque du temps », l'Accorderie de Grenoble. Ces données et des entretiens complémentaires dans différentes structures d'échanges locaux, nous permettront d'exploiter le potentiel de ces dispositifs dans la lutte contre l'exclusion (Partie II).

⁵ <http://www.onpes.gouv.fr/> consulté le 17 mars 2014

PARTIE I

I. Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

Apparue à l'Antiquité, la monnaie est un outil qui a révolutionné les pratiques d'échange. Développée dans le but de trouver un accord commun pour l'échange et ainsi servir de référence pour tenir des comptes, elle s'est vue évoluer, entre autres, jusqu'à une forme capitaliste. Nous allons tenter de nous pencher dans un premier temps sur cette forme de monnaie et son impact sur le phénomène d'exclusion ainsi que sur des réflexions de modèles de société plus conviviale organisant l'échange hors des sentiers classiques.

Face à de manifestes difficultés de vie engendrées par l'argent, des groupes de citoyens ont décidé de prendre en main cette institution et de proposer des compléments monétaires à la monnaie nationale en place et qui leur est imposée.

A. L'échange et ses instruments dans l'économie.

En premier lieu, nous pouvons tenter de cadrer notre objet d'étude. Le développement suivant s'attardera sur le phénomène monétaire tel qu'il est pensé aujourd'hui dans le marché capitaliste ainsi que sur le phénomène d'exclusion. Concernant ce dernier, deux volets seront particulièrement exploités, représentant des points pertinents pour la suite de notre étude (en Partie II).

A la suite de ce travail, nous pourrons présenter une réflexion sur les théories de l'économie du don et de la réciprocité, considérant que l'échange ne revêt pas seulement un caractère pécuniaire et individuel mais est à la base de relations sociales fortes.

a. Réflexions sur l'institution monétaire et le phénomène d'exclusion.

Tout d'abord, il paraît pertinent de développer certaines caractéristiques de ce qui fait d'une monnaie une monnaie.

Pour Massimo AMATO, il est difficile de dire ce qu'est la monnaie. Il la présente

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

comme un « *emblème institué par une communauté avec une légitimité en laquelle chacun croit* »⁶. Cela permet à l'instrument choisi de passer de main en main en toute confiance. Jérôme BLANC la qualifie « *d'institution sociale fondamentale de toute société* » et rajoute qu'elle permet également le règlement de dettes à travers les comptes et les paiements.

Peut donc être considéré comme monnaie tout objet ou instrument qui sert à l'échange et qui reste standardisé et accepté au sein d'une communauté, sa valeur dépendant donc de ce que cette société lui confère au delà de sa valeur intrinsèque.

Jean Marie HARRIBEY qualifie la monnaie de bien à la fois « *public et privé* »⁷. C'est la société qui la régleme qui lui permet d'exister en tant que monnaie.

Les travaux de Michel AGLIETTA et André ORLEAN se démarquent de la théorie néoclassique en posant la monnaie comme acte fondateur de la société. Cette institution unifie une communauté et si elle est d'émission publique, elle a vocation à homogénéiser l'espace et les rapports tout en créant de la confiance.

Les différents théoriciens, notamment ARISTOTE, attribuent trois fonctions primaires à la monnaie :

- Intermédiaire des échanges : on veut ici supprimer le troc (échange bilatéral et immédiat) et pallier à ses déficiences. Elle est échangeable contre tous les autres biens (comprenant le travail de l'homme). Dominique PLIHON parle « *d'équivalent général* »⁸. Elle est admise par tous et son transfert comble également les dettes et obligations ce qui lui rend un caractère « *libératoire* ».
- Unité de mesure : Permet de mesurer la valeur et de fixer les prix de biens/services hétérogènes.
- Réserve de valeur : Permet ici de différer une transaction dans le temps, ainsi que de thésauriser (réserve de pouvoir d'achat pour l'individu).

La vision de l'instrument monétaire aujourd'hui implique la simultanéité de ces conditions et que son caractère dominant de moyen d'échange rempli également les

⁶ AMATO (Massimo), « Qu'est -ce que la monnaie ? Réflexions sur l'enjeu de l'institution monétaire », dans BLANC (Jérôme) (dir.), *Exclusion et Liens Financiers : Monnaies sociales Rapport 2005-2006*, Paris, Économica, p. 43-56, p. 45

⁷ HARRIBEY (Jean-Marie), « SEL : La monnaie entre travail et lien social » *Contretemps*, n° 5, septembre 2002, p. 144-151, p. 148

⁸ PLIHON (Dominique), *La monnaie et ses mécanismes*, Éditions La Découverte, Collection Repères, 2008, 120 p., p. 3

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

autres fonctions. Or, les travaux de certains auteurs tels que Karl POLANYI⁹ ou Marcel MAUSS sur lesquels nous reviendrons plus en détails, exposent que dans les sociétés dites « primitives » la monnaie n'est pas « tout usage ». En effet, à différents objets symboliques s'attache une fonction bien spécifique. Certaines formes de commerce et d'utilisation de certaines monnaies ne se font qu'en dehors des marchés (sans le mécanisme offre/demande et prix) et résultent de l'autorité pas du marché.

Durant plusieurs siècles on a assimilé la monnaie aux métaux précieux (or, argent, bronze). Aujourd'hui, dans nos sociétés modernes, elle est détachée de cette conception et c'est sous sa forme scripturale (écriture de comptes basée sur des dépôts bancaires) que la monnaie prime (90 % de la masse monétaire en circulation)¹⁰.

Il est intéressant de relever que dans l'histoire de la monnaie occidentale, s'opérait une distinction entre unité de compte et moyen d'échange (monnaie de métal sans inscription de valeur et sans valeur fixe). Le souverain décidait de la valeur et conservait cette distinction afin de tracer des frontières entre les espaces économiques monétaires intérieurs et extérieurs. L'émission de deux types de monnaies (une petite pour le commerce interne et une grosse monnaie marchandise en métal précieux avec un contenu métallique stable) dans l'ancien régime, rejoint aujourd'hui la présence de nombreuses monnaies complémentaires à la monnaie nationale comme nous le verrons par la suite.

- Un instrument complexe à la fois instrument de création de lien social et d'exploitation.

Se basant sur les travaux de Karl MARX et de Karl POLANYI¹¹, la monnaie semble être le reflet des antagonismes sociaux et des rapports de pouvoir. Dans l'étude de MARX, la monnaie est liée à la marchandise, étant acceptée comme équivalent général de tout bien. Elle est considérée comme étant elle même marchandise. Le capitaliste, intéressé par l'accroissement de son capital retiendra donc la valeur d'échange du bien et non son utilité ou valeur d'usage. La monnaie joue donc ici un rôle

⁹ Economiste hongrois du XXe siècle

¹⁰ ATTOU (Antoine), CLERC (Léone), CLOOT (Amandine), FAIN (Antoine), DISNEUR (Lise), MARCHAND (Arnaud), ROLAND (Laurence), *Guide pratique des monnaies complémentaires destiné à l'usage des citoyens*, Les éditions du Réseau Financement Alternatif, 2013, 113 p., p. 10

¹¹ POLANYI (Karl), *La subsistance de l'homme – La place de l'économie dans l'histoire et la société*, Éditions Flammarion, Collection La bibliothèque des savoirs, 2011, (1977), 420 p

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

dans l'accumulation du capital. Elle peut être un pouvoir d'achat quand elle est échangée contre un bien mais quand elle paie du travail elle devient une appropriation du pouvoir de création de valeur du salarié. Se dégage ainsi un rapport d'aliénation du travail et celui-ci devient une marchandise réduite à un acte vérial. Le fruit du travail et la plus-value revenant au détenteur du capital et non au salarié. Dans ce cas, tous les actes humains sont réduits à des actes marchands et même l'homme est devenu à l'image de la marchandise ce qui lui confère une valeur d'usage et d'échange. Raoul VANEIGEM relève que la société évoluant vers une société de consommation, le travail n'a plus comme vertu que la capacité à satisfaire la consommation.

Karl POLANYI relève que les monnaies dites « primitives » entretiennent également des processus de reproductions des hiérarchies mais la circulation des biens n'implique pas une appropriation ni un caractère marchand mais plus social.

De plus, toujours dans une approche de rapports de force, aujourd'hui, la monnaie nationale et capitaliste est émise par de puissantes institutions (États et banques centrales). Cette organisation exclut les citoyens du contrôle de l'outil monétaire et de la prise de décisions sur sa gestion etc. Cela implique un rapport à l'échange très détaché et individualisé. La monnaie ne sert qu'à acquérir un bien possédé par quelqu'un d'autre sur le marché sans objectif social.

D'autres hypothèses conduisent à dire que la monnaie et par extension, le marché, ont un volet pacificateur, cet aspect sera plus développé par la suite dans les théories du don mais il est intéressant de l'introduire.

Selon l'économiste Nicolas EBER, Professeur d'économie à l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg, le « commerce adoucirait les mœurs »¹². Négocier et échanger sur le marché avec des inconnus hors de la sphère familiale inciteraient les individus à développer des comportements décents et des modes de partage plus équitables. La monnaie permettrait de canaliser la violence en l'apaisant par l'accumulation et le règlement de dettes à la réalisation du contrat.

La dualité de la monnaie en fait un instrument complexe mais possédant des possibilités d'utilisation et d'appropriation intéressantes comme nous le verrons par la suite.

¹² EBER (Nicolas), « A la recherche de l'homo oeconomicus... Et si le commerce adoucissait les mœurs ? », *Revue du MAUSS Semestrielle n°27, De l'anti-utilitarisme – Anniversaire, bilan et controverses*, La Découverte, premier semestre 2006, p. 343 à 354

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

Au delà de ces théories, en restant sous sa forme capitaliste et dépendant des institutions (nationales, bancaires, internationales, etc.), on peut soulever l'hypothèse que la monnaie est source d'exclusion pour de nombreux individus.

- Le phénomène d'exclusion : une dénomination récente et ambiguë.

Il est important de développer ce que regroupe ce concept d'exclusion et de proposer une rapide étude de dispositifs mis en œuvre pour pallier à ce phénomène.

L'exclusion se confond souvent avec la pauvreté. Les définitions de ces deux notions font débat car elles sont spécifiques à une époque et à une société données. La pauvreté est définie par le *Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* comme un « état, condition d'une personne qui manque de ressources, de moyens matériels pour mener une vie décente. »¹³. La pauvreté est calculée en fonction d'indicateurs essentiellement monétaires mais la tendance est à élargir la prise en compte d'autres indicateurs tels que l'accès à la culture, à la santé etc. C'est René LENOIR¹⁴ dans les années 1970 qui exprime la notion d'exclusion sociale. En cette période la population exclue désignait la frange fragile de la population (handicapés physiques et mentaux, invalides, drogués, délinquants, etc.) et la définition en évoluant regroupa également les « nouveaux pauvres » des années 1980 (personnes en difficulté d'insertion, chômeurs de longue durée, emplois précaires, même des jeunes diplômés etc.).

Aujourd'hui cette notion englobe donc des situations très hétérogènes et il faut être vigilant quant aux politiques de lutte mises en œuvre qui pourraient ne pas prendre en compte les spécificités de chacun et ne pas être ainsi adaptée (un chômeur de longue durée a connu le travail contrairement à un jeune à la rue par exemple).

Julien DAMON¹⁵ et Robert CASTEL, évoquent tout deux la nécessité de voir l'exclusion comme un cumul de handicaps, au-delà de la seule pauvreté monétaire. L'éventuelle constatation d'une rupture avec la société n'est pas un argument pertinent pour eux car aucune catégorie de personnes ou territoires n'est complètement coupé du reste de la société. Il vaut donc mieux voir cette notion en termes de processus de dégradation et non en statuts figés. Dans l'histoire l'exclusion n'est pas vue par les

¹³ www.cnle.gouv.fr/La-pauvrete-et-l-exclusion-sociale.html consulté le 17 mars 2014

¹⁴ Haut fonctionnaire à l'origine de la loi d'orientation en faveur des personnes en situation de handicap en 1975 et sensibilisa le milieu politique au problème de l'exclusion.

¹⁵ DAMON (Julien), « Protection sociale et lutte contre l'exclusion. », *Horizons stratégiques*, n° 3, 2007, p. 82-97

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

auteurs comme accidentelle ni arbitraire mais relève bien d'un ordre établi (exemple de l'apartheid). Les législations accordent des statuts spéciaux à des catégories d'individus les privant de certains droits et activités.

Cela nous amène à la question de l'exclusion par le travail. En effet, comme le soulignent Annie BILODEAU et Yann LE BOSSE¹⁶, il existe dans les pays industrialisés une société reposant sur la qualité de formation de la main d'œuvre. Toute formation non qualifiée est ainsi en situation de précarité socioprofessionnelle, la réduction des emplois et la baisse des revenus entraînant un chômage massif pour des personnes concernées.

Le marché du travail exclue volontairement des catégories de personnes comme par exemple les enfants (législation en France contre le travail des enfants) ou les personnes à la retraite qui ont un nouveau temps libéré et n'ont plus un statut « d'actif ». Mais l'absence d'emploi induit des conséquences matérielles importantes liées à des difficultés financières et l'exclusion engendrée se retrouve cause de toutes les autres (sociale, etc.). L'emploi véhiculant une certaine reconnaissance sociale et une forme de « normalité », du moins en France aujourd'hui.

Robert CASTEL parle de « *crise de la société salariale* »¹⁷ au vu de la dégradation des conditions de travail et ajoute que ce n'est pas une crise ponctuelle mais bien un « *processus général de déstabilisation de la condition salariale* »¹⁸. C'est pour lui « *au cœur de la condition salariale qu'apparaissent les fissures qui sont responsables de l'exclusion* ». Donc pour lutter contre l'exclusion, il préconise d'intervenir sur les régulations du travail et les systèmes de protection. Au delà de ce conseil, il sera par la suite intéressant de développer des modèles ayant pour vocation à lutter contre l'exclusion en revalorisant des activités hors de la sphère du travail classique.

Du côté des politiques publiques, Michel MARIC¹⁹ voit dans les années 1980 une volonté de restaurer « l'employabilité » en mettant en place des programmes de

¹⁶ BILODEAU (Annie), LE BOSSE (Yann), « L'Accorderie : illustration concrète d'une pratique explicitement structurée à partir de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités », Passerelles, Vol.1, n°1, juin 2009, p. 66-90

¹⁷ CASTEL (Robert), « Les pièges de l'exclusion », *Lien social et Politiques*, n°34, 1995, p. 13-21, p16

¹⁸ Idem

¹⁹ MARIC (Michel), « Trente ans de lutte contre l'exclusion et d'accroissement de la précarité », *Mouvements*, n°33-34, 2004, p. 135-141.

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

formation à destination des chômeurs de longue durée (le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) en 1988 par exemple remplacé en juin 2009 par le Revenu de Solidarité Active (RSA)). Ces dispositifs ont contribué à accroître la visibilité de la pauvreté chez des catégories d'individus et ont donc permis une meilleure connaissance des enjeux politiques et sociaux de la lutte contre la pauvreté. On peut les rapprocher aujourd'hui d'une certaine volonté de « renforcement du local » en matière de politiques sociales, ces politiques de « lutte contre la pauvreté et l'exclusion » étant devenues de véritables catégories de l'action publique.

C'est depuis les années 1990 que ce terme de « l'exclusion » est médiatisé et se retrouve dans le discours politique comme une question sociale importante. Les politiques dites « d'insertion » sont destinées à des personnes en situation déjà dégradée. La lutte contre l'exclusion visée par l'action sociale délimite ici des zones d'intervention et catégorise des publics cibles afin de mobiliser des ressources propres. On isole donc des populations et le problème se trouve ici dans une volonté d'étendre l'inclusion de façon homogène regroupant des populations telles que des chômeurs ou des jeunes non scolarisés en déficit d'intégration. Cela renvoie à mettre de côté des singularités et ne pas les différencier d'avec une clientèle dite « classique » de l'action sociale (comme les personnes en situation de handicap par exemple).

Pour Michel MARIC, la reprise d'emploi ne semble pas apporter de bénéfice financier important par rapport à leur situation d'allocataire mais aide à regagner une certaine estime de soi, « *un sentiment d'autonomisation et d'utilité sociale* »²⁰.

Toutefois, le problème récurrent de ces dispositifs est qu'ils ont été pensés pour agir sur du court terme mais l'évaluation montre que ces politiques durent. Même si un « mieux vivre » est décelé, les individus bénéficiaires restent tout de même concentrés dans ce que Robert Castel qualifie de « *zone de vie sociale de déficit par rapport au travail et à l'inclusion sociale* » (p. 19) et souvent stigmatisés. Il préconise d'intervenir en amont pour éviter que la lutte contre l'exclusion ne se transforme en réparation de « déchirures du tissu social » en contrôlant les facteurs de désagrégation sociale.

La lutte contre l'exclusion n'appartient donc pas à une sphère délimitée mais se trouve au cœur de nombreux dispositifs innovants comme nous le détaillerons par la suite.

²⁰ Idem p.139

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

- Une catégorie de l'exclusion liée au phénomène monétaire.

Nous avons donc relevé que l'exclusion par le travail est à la source de toutes les autres. Toutefois parallèlement à ce phénomène, l'exclusion bancaire liée au système monétaire n'est pas à négliger.

Pour argumenter ce propos, nous nous baserons sur les travaux de Georges GLOUKOVIEZOFF²¹.

Reprenant ce que nous avons évoqué précédemment, l'hypothèse est ici qu'être exclu du système bancaire classique est handicapant pour mener une vie normale (ces arguments sont mis en avant dans un contexte occidental et ici français) et impacte sur les rapports entre individus.

L'auteur souligne que la pauvreté est liée à l'exclusion bancaire dans l'accès aux services mais des difficultés d'usages sont elles liées à une inadéquation entre les besoins et les services proposés par les institutions bancaires. La bancarisation de masse (impliquant une standardisation des pratiques et excluant des catégories de personnes) et ce qu'il appelle la « *monétarisation des rapports sociaux* »²² ont donné une importance capitale aux banques provoquant un appauvrissement des personnes exclues de leurs services. Nous exploiterons par la suite que la monnaie possède d'autres caractéristiques au delà de son aspect « marchandise », mais nous pouvons déjà émettre que l'accès aux services bancaires impacte sur le lien social. En effet, la monnaie contribue à un maintien de l'estime de soi par la consommation de biens et services pouvant placer l'individu à une position socialement reconnue. L'accès à certaines activités et le revenu mobilisé pour cela dépendra du secteur bancaire (possibilité de crédit etc.).

Dans notre société, ne pas avoir accès ou ne pas maîtriser ces services bancaires place l'individu sans une position d'exclusion par rapport à la « norme ». Beaucoup d'aspects de la vie quotidienne passe par des transactions bancaires et la nécessité d'avoir recours à ces dispositifs se fait sentir. Ainsi, les difficultés rencontrées peuvent conduire des personnes à l'isolement, coupure avec la famille etc.

Afin de lutter contre cette forme d'exclusion, l'objectif peut être de cibler la réduction des inégalités d'accès à des services de crédit et pas forcément remonter le pouvoir d'achat. Nous verrons au fil de l'étude que des dispositifs sont mis en place pour

²¹ GLOUKOVIEZOFF (Georges), « De la bancarisation de masse à l'exclusion bancaire puis sociale », *Revue française des affaires sociales*, n° 3, 2004, p. 10-38

²² Idem p. 14

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

permettre l'accès notamment au crédit à des personnes exclues des services bancaires classiques.

Ainsi, nous nous sommes essayés à proposer ici une première approche de la monnaie qui nous amène à considérer par la suite, une forme d'échange différente de celui pratiqué sur le marché capitaliste. Nous allons donc tenter de soulever des éléments pertinents dans les théories de la réciprocité et du don et contre-don en s'interrogeant sur la capacité de l'échange à réintégrer du lien social pour par la suite donner des exemples concrets d'application de ces théories.

b. La question de l'échange ne relève-t-elle que d'un calcul rationnel individuel sur le marché ? Réflexions sur les théories de la réciprocité et du don contre don.

Nous pouvons ici poser l'hypothèse qu'une autre voie est possible que celle du modèle dominant de l'accumulation et de l'intérêt individuel. Certains théoriciens, à l'instar d'Alain CAILLE pour la Revue du Mauss²³, condamnent la figure de l'*homo-oeconomicus* universelle (sans réfuter l'individualisme et défendant la valorisation de l'individu). Pour reprendre les termes de Karl POLANYI, l'homme n'est pas qu'un « *atome utilitaire qui exploite les gains de l'échange* »²⁴. L'homme dans l'échange ne rechercherait pas que la rationalité et le profit.

Nous pouvons avant de développer faire un point sur le troc. En effet, pour Karl POLANYI, l'humain n'a pas un penchant originel pour le troc et celui-ci n'est pas antérieur au marché et à la monnaie pensée ici comme facilitant les échanges. Le troc apparaîtrait plutôt comme conséquence de crises économiques et du système commercial et n'est pas forcément dépourvu d'unité de compte (ce que l'auteur appelle le « *troc monétisé* »).

L'enjeu de cette étude est de tenter de proposer une mise en lumière des rapports sociaux en jeu dans la circulation des biens et services et de dépasser la commune opposition marché / économie du don.

²³ Revue du MAUSS Semestrielle n°27, *De l'anti-utilitarisme – Anniversaire, bilan et controverses*, La Découverte, premier semestre 2006

²⁴ POLANYI (Karl), *La subsistance de l'homme – La place de l'économie dans l'histoire et la société*, Éditions Flammarion, Collection La bibliothèque des savoirs, 2011, (1977), 420 p.

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

- Les théories de la réciprocité et du don : Illustration d'une économie encadrée dans toutes les dimensions de la société.

D'après les travaux de Karl POLANYI, on pose la thèse soutenant que l'économie a des fondements sociaux et que le marché est encadré dans les autres relations sociales, culturelles et politiques qui régissent les des formes de production et de circulation des biens et services.

Pour reprendre des termes évoqués au début de l'étude, l'économiste propose une conception « substantive » de l'économie qu'il considère comme un « *processus institué d'interactions sociales* ». Chaque individu est interdépendant de ses semblables et de la nature et se processus s'institutionnalise (la production et la distribution et l'échange des biens étant institutionnalisés) et évolue historiquement. Les comportements des individus dans l'échange sont donc influencés et ne résultent pas que d'un calcul rationnel. L'auteur relève trois types de principes comportementaux (dits « formes d'intégration ») qui sont : la réciprocité (les biens et services sont produits et échangés de façon symétrique entre deux individus ou groupes d'individus), la redistribution (rôle central du « chef » dans les sociétés primitives, ou de l'Etat qui selon des règles établie, répartie les ressources) et l'échange de marché (qu'il considère comme la forme d'intégration la plus récente et concerne les conventions par lesquelles deux détenteurs se cèdent un bien contre un autre).

L'aspect économique se révèle quand l'activité d'échange est distincte des aspects sociaux.

On peut rejoindre cette thèse avec les travaux de Marcel MAUSS sur l'économie basée sur le don des sociétés dites « archaïques ».

Dans son Essai sur le don²⁵ il développe le système du « Potlatch » et ses trois obligations : donner-recevoir-rendre. Les échanges entre groupes sociaux dépendant de cette contrainte apparaissent à l'auteur comme chargés d'un aspect social bien supérieur au simple désir d'échanger des biens. Les groupes entre eux s'échangent des richesses, véhicules de lien social, au-delà de la valeur pécuniaire. Mais l'étape « rendre » est réglementée par un code « *ni trop ni trop peu, ni trop vite ni trop tard.* ».

²⁵ MAUSS (Marcel), « Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'Année sociologique*, 1923-1924 (repris dans *Sociologie et anthropologie*, P.U.F., Paris, 1950, 9e édition, 1985)

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

Il convient, de préciser également que nous ne devons pas faire l'apologie du système de don comme un échange utopique sans intérêt et sans recherche de gain (pas forcément monétaire).

Frédéric LORDON²⁶ s'appuyant également sur les écrits de Marcel MAUSS, prévient l'utilisation d'une possible dichotomie de l'intérêt et du désintéressement.

Cet économiste et philosophe rejette la figure de l'homo oeconomicus calculateur et rationnel dont l'intérêt est selon lui trop réducteur (transparent et maîtrisé), mais également celle de l'individu (qu'il nomme en opposition « homo donator ») qui rejeterait l'intérêt. L'économie du don entretient des rapports sociaux forts mais les dons ne sont pas libres et pas complètement désintéressés.

Le don revêt un caractère intéressé notamment dans sa recherche à détourner la violence des rapports humains vers une violence plus symbolique.

De cela découle un aspect « agressif » de cette économie du don. Offrir à un groupe crée une dette et donc une obligation envers l'offreur. La domination s'exprimera ici par le retour et c'est la réputation et le rang de celui qui va « rendre » qui est ici en jeu. Dans ce cas l'échange n'a pas seule vocation d'échanger des biens de façon mercantile mais bien de maintenir un certain ordre entre plusieurs communautés et alimenter tout un processus social. Ce sont les institutions qui ont ici pour rôle de tempérer les rivalités et garantir ce système de don et contre-don.

Les objets circulent donc dépendamment du lien et le don permet de maintenir une relation sur du long terme. Tout cela s'oppose au marché que nous connaissons où la dette est réglée quand l'échange est effectué.

Notons que le don dans cette conception ne revêt absolument pas le caractère charitable et gratuit que nous lui attribuons dans nos sociétés contemporaines.

- L'économie de marché moderne : Un mouvement récent de séparation de l'économie des autres dimensions de la société

Cela nous amène à considérer le marché que nous connaissons (avec la terre et le travail comme marchandises) comme récent.

Au XIXe siècle le système économique, intégrant terre et travail comme marchandises, été institutionnellement distinct du reste de la société et des institutions non

²⁶ LORDON (Frédéric), *L'intérêt souverain. Essai d'anthropologie économique spinoziste*. Éditions La Découverte, 2006, 235 p

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

économiques (famille, religion, etc.), c'est ce que POLANYI appelle le « désencastrement de l'économie ». Le marché est auto régulé et réglementé par des lois qui lui sont propres, la société est elle même définie comme « de marché » et est déterminée par les effets indirects de celui ci. L'homme ne semble participer à la vie économique que sur seule motivation de gain nécessaire à sa survie. Ici le processus est inverse, c'est le marché qui fait la société et dans ce processus les solidarités sont détruites et l'économie n'est plus que considérée à son sens formel. Toutes les dimensions de la vie sont gouvernées par les prix.

Il est donc, selon l'auteur, temps de « réencastrer » l'économie dans la société et mobiliser la réciprocité et la redistribution pour contrecarrer cette tendance et motiver la création de lien social. Certaines initiatives citoyennes, comme exploité par la suite, reprennent ce conseil et tentent de l'appliquer à l'échange.

- Une critique de la société industrielle et de consommation : vers une société « conviviale ».

La philosophie de repenser un échange qui ne serait pas basé uniquement sur l'intérêt, le profit et le gain matériel passe également par une réflexion de ce qu'il « faudrait » appliquer à la place.

C'est à cela que s'est appliqué Ivan ILLICH, dans son ouvrage critique et moral de la société industrielle²⁷. Il tente ici d'identifier les causes de dérégulation dans cette société. Cet ouvrage a été publié dans les années 1970 dans un contexte économique et social particulier, il convient donc de nuancer certain propos mais la réflexion vaut la peine d'être développée pour noter argumentation future.

Selon lui, la société industrielle (qu'il définit comme succédant à la société traditionnelle rurale et paysanne) ne fait que « *produire des demandes et générer des manques* » et il faut que les hommes reconstruisent une société passant en priorité des besoins élémentaires de ses citoyens.

En premier lieu, l'auteur dégage une caractéristique de la société industrielle : celle-ci ne répond pas aux besoins premiers des individus mais en crée des nouveaux, elle s'organise sous l'effet « d'avoir » et non « d'être » créant une corrélation entre possession et réussite. Des codes de valeurs deviennent universels et ne prennent plus en compte les spécificités de chacun engendrant aliénation, inégalités au niveau de

²⁷ ILLICH (Ivan), *La convivialité*, Éditions Seuil, Collection Points Essais, 2003 (1973), 158 p.

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

l'éducation, logement etc.

La thèse principale de l'auteur propose comme alternative à cette société une société qu'il qualifie de « conviviale ». Une société conviviale est « *une société où l'outil moderne est au service de la personne intégrée à la collectivité, et non au service d'un corps de spécialistes. Conviviale est la société où l'homme contrôle l'outil* »²⁸. Elle comprend des outils (au sens d'instruments ou de moyens) qui permettent à l'homme d'exprimer ses singularités, se rapportant à ses valeurs propres. Selon ILLICH, il s'agit de substituer à la société industrielle, dominée par une recherche sans fin de gain, une société conviviale. Néanmoins, cette transition devra s'accompagner d'efforts sur le plan de la surconsommation et de la quête de pouvoir, afin d'assurer la viabilité de tous les aspects du système (environnement, éducation, lien social etc.). L'homme doit sortir de son esclavage par rapport à l'outil qui a été perverti entraînant la crise. Il doit le remplacer par l'utilisation d'un outil « convivial », c'est-à-dire que :

« chacun peut l'utiliser, sans difficulté, aussi souvent ou aussi rarement qu'il le désire, à des fins qu'il détermine lui-même. L'usage que chacun en fait n'empiète pas sur la liberté d'autrui d'en faire autant. Personne n'a besoin d'un diplôme pour s'en servir; on peut le prendre ou non. Entre l'homme et le monde, il est conducteur de sens, traducteur d'intentionnalité »²⁹

Une société dotée de tels outils permet de réintégrer le lien social et la liberté individuelle dans un marché prenant en compte les spécificités de chacun et pas seulement ce qui a de la valeur aux yeux de la société de marché. Il faudrait sortir des institutions qui, comme l'école, sélectionnent et dictent les règles s'imposant à l'individu sans les laisser les prendre en main. L'économie sociale et solidaire en cela, offre un terrain d'expérimentation propice à des initiatives relevant de cette philosophie, notamment les Réseaux d'échanges réciproques de savoirs dont le concept sera développé par la suite.

On veut avec ses réflexions, se réapproprier la société en sortant de la domination des institutions et des spécialistes aux plein-pouvoirs. L'homme doit pouvoir reprendre le contrôle et la responsabilité de « l'outil » et contrer les motivations de profit à tout prix. Aujourd'hui on ne parle pas de « société conviviale » mais on peut rapprocher ce

²⁸ Page 13

²⁹ Ouvrage page 45

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

concept avec celui de développement durable tentant de pallier à des processus destructeurs et déshumanisés globalisés.

Ainsi, l'échange et l'intervention de la monnaie peuvent être productifs d'exclusion mais également être repensés de manière plus conviviale et sociale. La suite de notre étude va s'axer sur les dispositifs de monnaies complémentaires à la monnaie nationale et leur volonté à réintégrer un échange plus basé sur le local et le « bien vivre » de l'humain.

B. Volonté de faire évoluer l'outil monétaire pour le faire répondre à des exigences sociales et solidaires.

Dans la continuité de ces théories et de la réflexion de réintégrer le social dans les échanges considérés aujourd'hui comme « neutres », les monnaies dites « complémentaires » ou « citoyennes » connaissent fort un développement. Ces systèmes ont vocation à identifier et à mobiliser au mieux des ressources au profit de ceux qui les génèrent contrairement à la monnaie dite « capitaliste ». Ces systèmes de monnaies complémentaires ne sont pas un phénomène récent. On constate que chaque crise économique a vu se développer en parallèle un dispositif citoyen adapté au contexte, ce qui amène à une multitude de modèles répartis sur tous les continents. La philosophie de ces dispositifs vient contrer la crainte de Raoul VANEIGEM selon laquelle les hommes sont

« conviés à s'appauvrir à l'endroit même de leur richesse afin d'enrichir une économie mondiale dont ils sommes exclus. Il faut mourir de faim dans un jardin fertile parce que l'intérêt du marché interdit de le cultiver ».³⁰

La pensée de ces monnaies implique la prise en charge de préoccupations environnementales et économiques mais surtout sociales, tentant de recréer des solidarités effilochées par le marché et redonner le contrôle de cette institution aux citoyens.

³⁰ VANEIGEM (Raoul), *Nous qui désirons sans fin*, Éditions Folio, 1998, 201 p., p. 69

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

a. Typologie des différentes monnaies complémentaires en fonction de l'objectif de l'outil monétaire.

L'intérêt est ici de proposer un rapide état des lieux des différents type de monnaies complémentaires afin de cadrer notre étude et, par la suite, cibler et exploiter le potentiel de certains réseaux d'échange en termes de lutte contre l'exclusion.

• Une monnaie « complémentaire » ou « alternative » ?

Tout d'abord, il convient de définir en quoi une monnaie peut être « complémentaire ». On peut dans un premier temps, apporter une précision de vocabulaire. A l'origine le terme utilisé était « monnaie alternative » mais le terme alternatif créait des confusions renvoyant à « alternatif à l'euro ». Ces monnaies se voulaient complémentaires à ces monnaies officielles et non subsidiaires. On peut dire que c'est alternatif dans le mode de consommation mais le terme reste non adapté.

En fonction du territoire on parle de « local » ou « régional » en raison de leur ancrage dans un pays, une région, une ville ou même un quartier parfois.

Les monnaies sont dites « sociales » quand elles sont considérées comme facteurs de changement social. Jérôme BLANC définit ces monnaies comme un :

« [...] ensemble de dispositifs d'échange de biens, de services ou de savoirs organisés par et pour des groupes humains de petite taille au moyen de l'établissement d'une monnaie interne.»³¹

Aujourd'hui on trouve l'emploi de tous les termes pour un usage général et parfois plusieurs termes associés comme « monnaies sociales complémentaires ». Les adjectifs utilisés pour qualifier ces « nouvelles monnaies » étant nombreux, nous privilégierons le terme général de « monnaie complémentaire », bien que celui de « monnaie citoyenne » soit pertinent quand on ne spécifie pas d'objectif particulier de la monnaie, selon Olivier TRUCHE³².

Le *guide pratique des monnaies complémentaires destiné à l'usage des citoyens*³³ souligne que l'idée principale est qu'au sein d'une communauté donnée, un accord

³¹ BLANC (Jérôme) (dir.), *Exclusion et Liens Financiers : Monnaies sociales Rapport 2005-2006*, Paris, Économica, 547 p, p. 10

³² Président du SOL Alpin

³³ ATTOUT (Antoine), CLERC (Léone), CLOOT (Amandine), FAIN (Antoine), DISNEUR (Lise), MARCHAND (Arnaud), ROLAND (Laurence), *Guide pratique des monnaies complémentaires destiné à l'usage des citoyens*, Les éditions du Réseau Financement Alternatif, 2013, 113 p.

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

définit une autre monnaie que la monnaie officielle comme moyen de paiement.

- Quel modèle de monnaie complémentaire pour quel objectif recherché ?

Proposons un découpage des différentes initiatives de monnaies complémentaires.

Selon les différentes études, la distinction entre les monnaies complémentaires peut se faire en fonction du type d'émetteur (groupe citoyen, collectivité publique ou entreprise commerciale) comme c'est le cas dans le *guide pratique des monnaies complémentaires destiné à l'usage des citoyens*, ou en fonction des objectifs recherchés par la mise en place de la monnaie.

C'est ce second critère que nous retiendrons pour notre typologie afin de nous centrer par la suite sur un modèle et différencier les initiatives au sein de ce type de monnaie.

Une étude réalisée en Rhône-Alpes en 2012³⁴ rappelle que la monnaie est censée remplir les trois fonctions d'intermédiaire des échanges, de réserve de valeur et d'unité de compte.

Les monnaies complémentaires sont mises en place afin de remplir des fonctions non assurées, ou partiellement, par les monnaies dites « officielles ». L'étude distingue trois objectifs à satisfaire à savoir :

- Un objectif commercial ou économique : monnaies de fidélité, type points S'miles ou WIR.
- Un objectif social ou communautaire : valorisation d'activités et de comportement visant à la création de lien social sur un principe de réciprocité, type Accorderie.
- Un objectif territorial : renforcer l'économie locale, type Chiemgauer allemand.

De ce découpage, un schéma est proposé afin de visualiser le placement de quelques exemples de monnaies (détaillées ci-après) :

³⁴ ARGO&SILOE, Conseil Régional Rhône-Alpes, « Les monnaies complémentaires : un levier du développement économique et social en région Rhône-Alpes ? » *Synthèse de l'étude « État des lieux des monnaies complémentaires en Rhône-Alpes*, février 2012

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

1.1- État des lieux

Cartographie des monnaies complémentaires les plus significatives

État des lieux
Cartographie

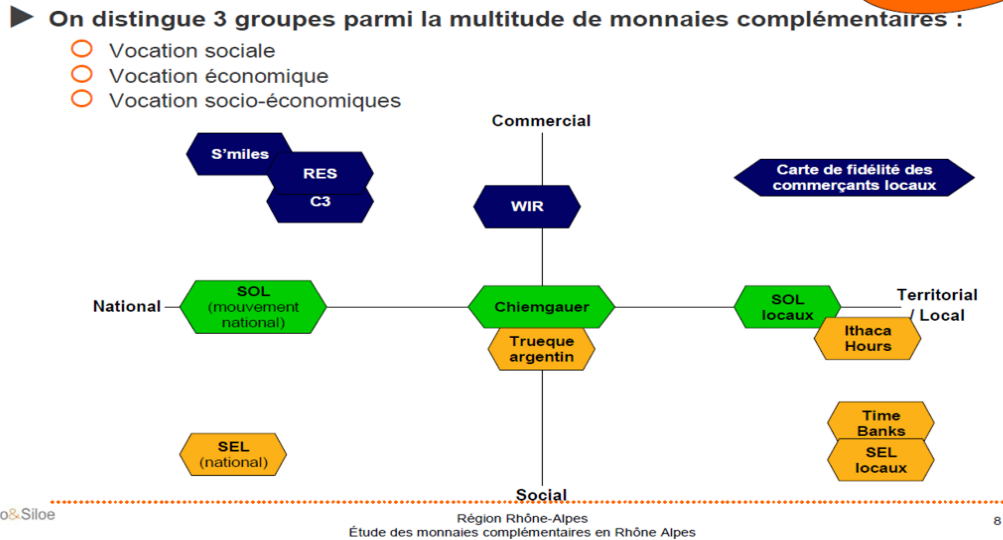


Figure 1 : Cartographie des monnaies complémentaires les plus significatives³⁵

Le site *monnaies en débat*³⁶ a établi une typologie plus détaillée en fonction des objectifs de l'outil monétaire : « quels échanges la monnaie complémentaire a-t-elle vocation à développer ? ». Il ne faut pas oublier qu'une classification reste réductrice et ne pas perdre de vue que les projets de monnaies complémentaires poursuivent des objectifs multiples et s'inscrivent dans un cadre plus large.

Certaines monnaies ont pour objectif principal **de relocaliser les échanges** et ainsi créé de l'emploi et des revenus sur un territoire dans une perspective écologique et sociale (dans les modes de production etc.). On veut ici instaurer une véritable économie locale, sociale et solidaire par la circulation de cette monnaie en développant des échanges économiques avec du sens.

On peut rajouter que ces monnaies sont de plus en plus couplées avec du micro-crédit (à la consommation ou production) permettant d'améliorer les conditions de vie et de développer l'activité locale.

³⁵ ARGO&SILOE, Conseil Régional Rhône-Alpes, « Les monnaies complémentaires : un levier du développement économique et social en région Rhône-Alpes ? » Synthèse de l'étude « État des lieux des monnaies complémentaires en Rhône-Alpes, février 2012

³⁶ <http://www.monnaiesendebat.org/> consulté le 2 mars 2014

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

On peut diviser en trois focus les différentes initiatives et les dispositifs auxquels elles se couplent pour atteindre leurs objectifs en fonction des spécificités de chaque territoire.

1) Relocaliser les échanges par le biais d'une monnaie complémentaire dite « locale » ou « territoriale » et ainsi développer l'économie sociale et solidaire sur un territoire donné en favorisant les activités locales, circuits courts, consommation responsable, les valeurs écologiques et humaines véhiculées dans les échanges.

On peut citer en exemple les monnaies issues des villes en transition que l'on peut trouver en Grande Bretagne « pour construire dès maintenant des sociétés écologiques et résilientes » pour faire face à la menace du pic pétrolier sur les économies locales.

En France, le projet le plus connu est celui de la monnaie SOL, via son volet SOL-éco, valorisant une économie écologique et sociale et des comportements solidaires envers des activités locales et respectueuses de l'environnement.

L'initiative de la monnaie L'Abeille, de Villeneuve sur Lot, ainsi que la monnaie Suisse Bon Netz Bon, recherchent une vraie création de lien social, une participation citoyenne, à dynamiser l'économie locale et à soutenir les productions locales en favorisant les échanges de proximité respectant des valeurs écologiques.

En Allemagne, les monnaies du réseau Regiogeld, dont le Chiemgauer, se distinguent par l'intégration d'un micro-crédit et une volonté de changement dans les comportements.

2) Création d'emplois et de soutien à des activités générant du travail et des revenus. Ces monnaies ont une action combinant le développement d'une activité locale répondant à des besoins de la population et un accès à du crédit pour soutenir la consommation et rendre la demande pérenne.

Le projet le plus notable est celui des banques communautaires du Brésil (70 en 2011). La monnaie sociale couplée à un micro-crédit permet un soutien à la production (générant revenus et emplois) et ainsi à la consommation assurant l'écoulement de la production locale affaiblie par la concurrence des multinationales.

3) Rendre les échanges possibles dans un contexte de difficulté économique et/ou manque de monnaie officielle éloignant les échanges des marchés traditionnels. La monnaie ne circulant plus il faut recréer des dispositifs pour que les échanges se fassent.

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

C'est l'exemple « historique » de l'Argentine ou encore des Clubs de Troc Vénézuéliens par les réseaux de « Trueke » entraînant la re-crédation de marchés d'échanges locaux, alimentés par les productions de chaque participant dans un contexte de crise et de réelle nécessité d'implémenter des systèmes alternatifs pour les échanges.

Par la suite, on peut citer les **monnaies de développement économique** qui se développent en réponse à une indisponibilité de monnaie officielle et permettent de ne pas diminuer les liquidités des entreprises en monnaie officielle par l'échange.

Ce sont des systèmes de « crédit-mutuel » entre des entreprises qui s'échangent des produits en comptabilisant des crédits et dettes sans avoir à mobiliser leur trésorerie pour faire la transaction.

Les deux exemples les plus connus sont le WIR suisse (né en 1934 afin de lutter contre les effets de la dépression sur les petites et moyennes entreprises (PME) à la suite de la crise économique et monétaire des années 1930. Actuellement en Suisse, une PME sur 5 utilise le WIR) et le système C3 (Circuito Crédito Comercial) en Uruguay.

Plus proches de notre consommation quotidienne, on trouve les « cartes de fidélité », monnaies que l'on qualifie de « privées » et présentant une démarche de monnaie complémentaire. L'offre de point fidélise et la préférence de consommation dans l'entreprise permet de contribuer à son développement économique.

Ces monnaies à vocation économique fluidifient les échanges entre entreprises évitant un recours à la trésorerie et pérennisant les PME et TPE exposées aux perturbations financières.

Les **monnaies mixtes** ont plusieurs objectifs mêlant échanges de services, économiques etc. Elles sont principalement présentes en Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada) et permettent les échanges entre entreprises affiliées mais également entre réseaux de personnes développant les activités économiques et sociales. On a en simultané un mécanisme « temps » et un d'échange gagé sur la monnaie officielle avec une équivalence entre les deux. On peut donc utiliser la monnaie obtenue par un échange en temps pour des achats dans le réseau économique affilié.

On peut citer le Calgary dollars canadien et l'Ithaca Hours américain mais également le SOL français incluant un SOL-éco et un SOL-temps pour des échanges de services, outil complet pour un développement territorial.

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

Valorisant les comportements écologiques et solidaires (covoiturage, tri des déchets etc.), les **monnaies de développement de gestes éco-citoyens** donnent une certaine reconnaissance et visibilité à des activités respectant ces valeurs et répondant à des enjeux de développement durable en « faisant prendre conscience ».

Parmi les initiatives de ce type on trouve l'Eco-pesa du Kenya, le Nu spaarpas à présent soutenu par la Rabobank et la Province du Sud sur financement européen (carte à puce comptabilisant les « bons points » obtenus par les habitants ayant des comportements actifs pour l'environnement).

En Belgique, on distribue le Toreke en contrepartie d'actes embellissant la ville (nettoyage, fleurissement etc.) et les habitants les dépensent dans des activités et commerces locaux.

Ainsi, les monnaies complémentaires peuvent être regroupées selon leurs objectifs premiers mais concentrer tout de même plusieurs focales selon les besoins. Ces monnaies complémentaires sont porteuses d'une philosophie d'intégrer le lien, comptant autant que le bien, tout en mobilisant des ressources au service des citoyens et entretiennent un rapport plus ou moins étroit avec les pouvoirs publics.

Une dernière catégorie de monnaie avec un objectif bien particulier peut être distinguée : les systèmes de monnaies basés sur l'échange de temps entre les membres pour consolider les solidarités.

b. Les monnaies d'échange de services et d'entraide à base « temps » : Un objectif affiché de consolider les solidarités et créer du lien social.

- Une inspiration anglo-saxonne pour un développement international.

Pour la suite de notre étude, il est pertinent de s'attarder sur ces monnaies dont l'échange de services, de savoirs, est basé sur le temps comme unité de compte. On recherche avec cela un renforcement des solidarités et la création de lien social et la mixité entre personnes. La culture du « vivre-ensemble » est ici très présente.

Ces systèmes sont dits également de « crédit-mutuel »³⁷ avec des échanges comptabilisés en temps et des crédits / débits pour maintenir un équilibre général de la

³⁷ C'est à dire que le crédit de l'offreur de service se crée à chaque transaction (et le bénéficiaire se voit débiter proportionnellement) et sera à rembourser en offrant des biens ou services aux autres membres.

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

structure. La « monnaie-temps » est ici un intermédiaire pour démarrer les échanges et garder la confiance dans le système, n'associant parfois pas d'argent dans l'acte (exemple de l'Accorderie).

Il est important de souligner que cet échange en temps diffère du troc car pouvant être multilatéraux et différés dans le temps (contrairement au troc bilatéral et immédiat). L'échange dans un système de monnaie-temps possède des caractéristiques du don mais également le caractère libérateur de dette présent dans la monnaie.

L'étude de Bruno THERET soulève que ces monnaies sont en général inconvertibles avec les monnaies officielles et conduisent à valoriser l'activité citoyenne. Pour lui, ces monnaies réciprocaires des banques de temps « *montrent le plus clairement que la finalité d'une monnaie peut être d'inscrire dans la durée des relations sociales démocratiques et respectueuses des biens communs.* »³⁸. Ces systèmes d'échanges sont autonomes vis-à-vis du système monétaire officiel et limités localement.

Aujourd'hui, nous disposons d'une méthodologie de mise en œuvre de ces systèmes relativement complète au vu de la nombreuse documentation (notamment sur le net) et de leur facilité à implanter et gérer ces comptes-temps.

On peut citer l'exemple des « Time Banks » anglaises, fonctionnant sur ce principe. Ces systèmes développés dans les années 1980 par Edgar CAHN, expriment une volonté de former des communautés durables combinant inclusion sociale, emplois, services, en réponse à l'effritement des réseaux sociaux et du soutien du voisinage. La première « Time Bank » a été établie en 1998 en Angleterre à Gloucester sous le nom de Fair Shares. En 2005, on dénombre 70 structures actives et 70 en construction comportant plus de 4000 personnes et 210 000 heures échangées.³⁹ Ce dispositif est reconnu par le gouvernement britannique comme un instrument d'amélioration des quartiers.

Son fonctionnement comprend un courtier de temps (« time broker ») qui fait correspondre les compétences et les besoins des utilisateurs. Le compte est crédité en heures et on l'utilise pour payer un service, donner des heures à un autre membre,

³⁸ THERET (Bruno), « Réduction du temps de travail, démocratie participative et monnaie-temps », Institut Veblen, <http://www.veblen-institute.org/Reduction-du-temps-de-travail>, décembre 2012, consulté le 7 mars 2014.

³⁹ SEYFANG (Gill), « Une évaluation des banques du temps comme outil d'inclusion sociale. » dans BLANC (Jérôme) (dir), *Exclusion et Liens Financiers : Monnaies sociales Rapport 2005-2006*, Paris, Economica, p. 323-336

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

échanger contre des biens remis à neuf.

Une étude (qualitative) de l'impact de la participation à la banque de temps sur l'inclusion sociale a été effectuée à la Stonehouse Fair Shares (analyse dans les sites, entretiens, etc.) et constate des bénéfices en termes de lien social et d'augmentation de la participation dans la communauté.

Les barrières à ce dispositif seraient relatives aux niveaux de financement et de personnel ainsi qu'une stagnation et même un déclin de la réciprocité si le système est déséquilibré par trop de propositions de services et pas assez de réceptions.

En France, on peut replacer le SOL également dans cette catégorie et dans la sphère des échanges non marchands. En effet, il valorise un potentiel de création de richesses en favorisant des échanges de savoirs et de temps et comptabilise les engagements de chacun contribuant à un « mieux vivre ensemble ». C'est le SOL-temps ou le SOL-engagement.

Les systèmes-temps français les plus marquants pour notre étude sont le Système d'Échange Local (SEL) et l'Accorderie.

- Le choix du temps comme monnaie : Une contestation du marché et un objectif affiché de lutte contre l'exclusion.

L'apparition de ces systèmes dans les années 1980 (contexte économique de faible compétitivité, un fort déficit extérieur, des restrictions budgétaires, et tout cela surplombé d'une croissance s'essouffant provoquant l'aggravation du chômage) et dans des pays où le capitalisme est le plus enraciné montre, selon Keith HART, que les monnaies complémentaires sont ici des « *moyens de défense à des intérêts particularistes* »⁴⁰ et l'accent est mis sur la confiance entre les membres, ainsi que sur une revalorisation de la valeur travail.

Ces dispositifs de monnaie ont l'objectif affiché de rendre la société plus démocratique. Le marché et la monnaie étant assimilés au capitalisme, on veut ici exploiter leur potentiel de création de lien social et de démocratie économique en offrant la possibilité de créer une monnaie contrôlée par les citoyens. Le but est d'organiser le marché sur une base d'échange de temps plus équitable et donc de s'éloigner des formes monétaires

⁴⁰ HART (Keith), « Richesse commune : construire une démocratie économique à l'aide de monnaies communautaires », dans BLANC (Jérôme) (dir.), *Exclusion et Liens Financiers : Monnaies sociales Rapport 2005-2006*, Paris, Economica. P. 135-150

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

traditionnelles, mais également d'inciter les individus à prendre part au système et de s'initier à une citoyenneté non dépendante du monopole étatique, changeant leur rapport au monde et aux autres. L'émergence des dispositifs de banque du temps dans ces années devait ainsi pallier à un accès limité à la consommation tout en teintant les échanges de solidarité.

Dans ces systèmes, la forme de l'échange diffère de l'échange marchand. La transaction n'est plus ici seulement économique et utilitaire mais s'appuie davantage sur la création de liens sociaux. En ce sens, les aspects économiques sont insérés dans une pratique démocratique, et de réflexion politique parfois, où le groupe se contrôle lui-même. Cela et la réciprocité engendrée dans ces échanges n'apparaissent pas dans l'échange marchand et ces dispositifs développent une consommation en marge du système dominant en remettant en cause ses valeurs.

On peut rapprocher ces arguments de l'analyse maussienne du don sous sa conception donner-recevoir-rendre où ce ne sont pas seulement échangés des biens ou services se sont avant tout « des politesses, des fêtes » etc. et le marché n'est qu'un des moments et le contrat est beaucoup plus vaste qu'une simple transaction s'arrêtant une fois réalisée. Leur autonomie vis à vis des systèmes officiels leur permet d'être des lieux d'expression des singularités de chacun et vise une redéfinition des liens entre les individus et la production de biens, services et savoirs.

Le choix du temps ne permet pas l'accumulation de la monnaie ce qui évite les rapports d'exploitation et d'aliénation dégagés par K. MARX dans le système capitaliste. Ainsi, ces dispositifs complémentaires sont à l'articulation de l'économie marchande sans les rapports de force, et du don, rappelant que les échanges ne reposent pas seulement comme une transaction économique mais sont, selon Jean-Marie HARRIBEY⁴¹, comme des :

« Dettes réciproquement entretenues où chacun a le sentiment de « recevoir plus que de donner ». [...] Ainsi le don oblige, fidélise, maintient la mémoire de la relation signifiant que « le lien est plus important que le bien »⁴² ».

⁴¹ HARRIBEY (Jean-Marie), « SEL : La monnaie entre travail et lien social » *Contretemps*, n° 5, septembre 2002, p. 144-151, p. 4

⁴² Article 1^{er} de la Charte « Esprit du SEL » <http://selidaire.org/spip/-La-Charte-Esprit-du-SEL-> consulté le 20 avril 2014

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

En promouvant des valeurs d'égalité et de réciprocité, ces monnaies agissent sur la perception des personnes au rapport d'aliénation qu'elles entretiennent avec un travail peu qualifié et un capital social et culturel jugé par la société comme «faible». Elles prennent conscience qu'au-delà des caractéristiques structurelles qui handicapent leur quotidien, beaucoup de choses peuvent être prises en main (animation du territoire, renforcement de la citoyenneté) et redorent leur perception d'elles-mêmes et de leurs compétences qu'elles jugeaient comme «mineures». Les membres ont ainsi la possibilité de s'interroger sur la valeur qu'ils donnent aux services qu'ils offrent et reçoivent, activités qui dans la sphère marchande ne sont pas toujours reconnues.

Nous pouvons dégager ici l'**utilité sociale** de ces dispositifs. L'utilité est un concept renvoyant plutôt à l'utilité marchande faisant référence à la théorie néoclassique et fondée sur l'intérêt personnel d'un agent qui maximise son utilité. L'utilité sociale part de l'intérêt collectif tout en tenant compte d'un caractère subjectif des individus composant le groupe. Les travaux de Philippe ZARIFIAN et Jean GADREY⁴³ relèvent que dans les organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) la logique de non accumulation du capital oriente la finalité économique vers la réalisation d'objectifs sociaux et de cohésion sociale. Dans un service social, l'utilité sociale est à la fois l'usage fait du service et la relation de service avec celui qui le produit. Le bien est indissociable de la relation. L'utilité sociale est une utilité collective : il n'y a pas d'utilitarisme mais une intégration des buts des autres et des interdépendances.

Les monnaies à base temps comportent une forte part d'utilité sociale au sens de GADREY car la collectivité profite aussi des effets produits par les prestations associatives de ces structures et c'est une qualité qui sert le bien-être de la population et répond à des besoins sociaux peu ou mal satisfaits, favorisant la participation et suscitant des dynamiques collectives et territoriales.

En ce sens, ces monnaies constituent un bon outil de redynamisation régionale. Travailler sur de petits espaces géographiques permet de se focaliser sur des problèmes locaux et d'adapter les modèles aux contextes présents pour lutter au final contre des problèmes dans une économie mondialisée.

⁴³ GADREY (Jean), ZARIFIAN (Philippe), *L'émergence d'un modèle de services : enjeux et réalités*, Editions Liaisons, 2002, 162 p.

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

Le système monétaire actuel possède, selon Bernard. LIETAER, une neutralité censée être sans effet sur le choix des transactions ou sur les relations entre les gens qui en font usage. Cette neutralité est illusoire quand on regarde au final les rapports entre les personnes. Avec la monnaie complémentaire, la monnaie n'est plus définie que par ses trois fonctions mais également comme « *un accord passé au sein d'une communauté pour utiliser un objet en tant que moyen standardisé d'échange* »⁴⁴.

Ces systèmes utilisant le temps comme monnaie ont un objectif affiché de création de solidarités et de reconnaissances de compétences mises à mal par le marché capitaliste. Ils n'ont pas toujours de public cible, mais la plupart compte lutter contre l'exclusion et inclure ces personnes dans une dynamique d'échange convivial et avantageux sur le plan financier. On peut donc s'interroger sur la **notion de temps disponible** pour des individus souvent en situation précaire, au chômage, à petits revenus qui sont « riches en temps » mais « pauvres en argent ». De plus, on veut ici revaloriser ces personnes exclues de la sphère du travail. En effet, le temps de travail est bien considéré alors que le temps libre est souvent renvoyé à des notions d'oisiveté et les chômeurs sont identifiés comme non productifs et difficilement socialisés à long terme car exclus de cette sphère. Ces systèmes d'échanges en monnaie-temps veulent redonner un sens aux activités hors du travail et limiter l'isolement de ces individus.

Manon BOULIANNE⁴⁵ précise également que ce sont les marges de manœuvre qu'ont les gens pour articuler leurs différents temps sociaux qui construisent les rapports de classes.

Aujourd'hui on observe également une volonté de s'émanciper du travail salarié pour avoir un certain contrôle sur son temps libre et privilégier une consommation de qualité. Les individus sont de plus en plus dans une démarche d'émancipation personnelle en s'impliquant dans des structures au profit de l'intérêt général.

Selon François PLASSARD⁴⁶, un troisième « *système d'échange non monétaire, plus riche en interactions et en lien social, devra se combiner aux deux premiers (marché et*

⁴⁴ LIETAER (Bernard), « Des monnaies pour les communautés et els régions biogéographiques : un outil décisif pour la redynamisation régionale au XXIe siècle » dans BLANC (Jérôme) (dir.), *Exclusion et Liens Financiers : Monnaies sociales Rapport 2005-2006*, Paris, Économica, p73-93

⁴⁵ BOULIAANNE (Manon), « Les systèmes d'échange de proximité : une économie du temps et de la consommation », dans FERRANDO Y PUIG (Judith), GIAMPORCARO-SAUNIERE (Stéphanie) (dir.), *Pour une « autre » consommation – sens et émergence d'une consommation politique*, Éditions L'Harmattan, 2005

⁴⁶ PLASSARD (François), « Le temps choisi pour partager le temps autrement », CERISES, <http://blogs.univ-tlse2.fr/cerises/files/articles-1999/focus-le-temps-choisi.pdf>, consulté le 02 juillet 2014

Partie 1 : Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.

Etat), pour permettre à chacun d'être acteur et auteur de lui-même ». Le nombre d'heures de travail baisse et les activités d'échange hors des institutions classiques se multiplient, le temps est vu comme « choisi » et se trouve dans un type d'échange où le profit ne règne plus.

Ce type de structure peut séduire ces populations exclues et précaires car n'ayant pas accès financièrement à des services, ils peuvent ici échanger sur la base du temps et privilégier une qualité relationnelle dans l'échange tout en reprenant en main ce rapport au temps comme une forme d'émancipation. Ces dispositifs relèvent de l'auto-assistance et non de la création d'emploi. On veut fournir un accès à d'autres formes de réciprocité qui peuvent procurer des moyens de subsistance en limitant la dégradation du tissu social. Ces initiatives sont perçues comme des « politiques d'inclusion sociale complémentaires » (« complementary social inclusion policies »⁴⁷ qui pallient aux difficultés d'échanges réciproques (manque de moyens monétaires, manque de capital social et de réseau, de savoir-faire, présence de barrières institutionnelles, etc.).

Ainsi, ces systèmes de monnaies complémentaires et spécifiquement les dispositifs à base temps se révèlent comme des « micro-marchés » parallèles au marché classique valorisant des pratiques sans valeur dans l'économie capitaliste et remettant en cause ses fondements pour lutter contre l'exclusion.

Nous allons par la suite tenter d'exploiter les potentiels de trois systèmes d'échanges, le Système d'Echange Local (SEL), le Réseau d'Echanges Réciproque de Savoirs (RERS) et l'Accorderie, dans la lutte contre l'exclusion.

⁴⁷ WILLIAMS (Colin), « Rôle de l'économie sociale face à l'exclusion sociale : Quelques leçons des Local Exchange and trading shemes (LETS) » dans BLANC (Jérôme) (dir.), *Exclusion et Liens Financiers : Monnaies sociales Rapport 2005-2006*, Paris, Économica, p305- 319

PARTIE II

II. Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion.

Dans la continuité de l'étude de ces dispositifs comme moyen de lutte contre l'exclusion, la seconde partie du travail ciblera spécifiquement trois dispositifs d'échanges locaux : Le Système d'Echange Local (SEL), l'Accorderie et le Réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS). Le premier est axé « services », le second « biens et services » et le troisième « savoirs », avec des fonctionnements et un rapport aux institutions très différents mais un objectif commun : produire un échange teinté de solidarité et d'inclusion sociale.

Se basant sur l'hypothèse que les structures de SEL et de RERS sont ancrées dans de vieilles dynamiques, l'Accorderie peut-elle apparaître comme un outil innovant et complémentaire au vu de son objectif de lutte contre l'exclusion ? A ce titre, on peut s'interroger sur les rapports qu'entreprendrait l'Accorderie avec ces différents dispositifs d'échanges locaux et observer une dynamique particulière présente en Rhône-Alpes entre ces structures.

A. Le SEL, le RERS et l'Accorderie : Trois systèmes d'échange de proximité poursuivant un objectif commun : Se réappropriier l'échange et le savoir.

L'intérêt est ici de mettre en lumière les raisons de mise en place de ces trois systèmes d'échanges en France. Nous tenterons de voir si ces systèmes remplissent leur fonction première et comment le fonctionnement de l'Accorderie se distingue de ces anciens dispositifs dans la lutte contre l'exclusion. De nombreuses références, tirées d'une expérience de terrain de 6 semaines, seront faites à la région Rhône-Alpes et plus précisément à la situation de l'Accorderie à Grenoble.

Nous garderons ici une vision de l'exclusion se centrant principalement par l'absence d'emploi et l'incapacité d'accéder aux services bancaires classiques, ces systèmes pouvant apporter des réponses aux difficultés relevées dans notre première partie de l'étude à savoir problème de reconnaissance sociale liée à l'absence d'emploi et non

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

accessibilité aux services bancaires classiques.

a. Le SEL et le RERS : des collectifs citoyens désireux de repenser l'échange et la transmission des savoirs.

Le SEL un collectif militant autonome.

- Emergence dans un contexte socio-économique particulier.

Inspirés des premiers « Local Exchange and Trading System » (LETS) canadiens créés dans les années 1980 et s'inscrivant dans les monnaies dites « de banques du temps », les systèmes d'échanges locaux (SEL), ont été introduits en France en Ariège en 1994. Ce système vise à développer un échange sans argent basé sur l'entraide et la convivialité tout en utilisant une monnaie propre à chaque SEL en complément de la monnaie nationale (sans vocation à s'y substituer).

En effet, David MANDIN⁴⁸ souligne que la mise en place des SEL en France dans les années 1990 se positionne face à cette période de durcissement économique et social et également de défis écologiques auxquels le marché ne peut pas répondre.

On y constate des écarts croissants entre les riches et les pauvres et un certain abandon de l'État et des politiques sociales qui se désagrègent. De nombreuses associations interviennent donc comme des contres pouvoirs dans les champs politiques et économiques.

Les LETS et les SEL sont donc marqués par une histoire politique forte et s'inscrivent « dans une longue tradition d'utopie révolutionnaire (Marx, Fourier, Proudhon, Owen etc.) »⁴⁹ cherchant à combattre les inégalités induites par l'argent et son monopole de détention des rapports de production, des échanges économiques et des relations entre les hommes.

Ces systèmes proposent au sein des «mouvements alternatifs» des années 1980 une critique de ce capitalisme et une expérience d'échanger autrement.

Aujourd'hui en France, on recense environ 500 SEL (471 en juin 2012).⁵⁰

⁴⁸ MANDIN (David), *Les systèmes d'échanges locaux (SEL) – Circulations affectives et économie monétaire*, Éditions L'Harmattan, Collection Logiques sociales, 2009, 232 p.

⁴⁹ LAACHER (Smaïn), « L'État et les systèmes d'échanges locaux (SEL). Tensions et intentions à propos des notions de solidarité et d'intérêt général », *Politix*. Vol. 11, n°42. Deuxième trimestre 1998, p. 123-149, page 130

⁵⁰<http://www.selidaire.org/> consulté le 9 février 2014

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

- Expérimenter collectivement un autre usage de la monnaie pour créer de la solidarité.

L'objectif de base d'un SEL est de lutter contre la précarité en permettant à des personnes exclues financièrement des circuits d'échange classiques d'accéder à des biens et services mais également de retisser du lien social, mis à mal par cette période de chômage.

Il est important de préciser que le SEL, contrairement à d'autres associations et structures de l'ESS n'ont pas pour vocation à être des dispositifs de réinsertion sociale et professionnelle.

Les SEL sont des associations de loi 1901 qui peuvent être créées n'importe où en France. Il est pertinent de relever que malgré le nombre de SEL en France, il n'y a pas de fédération ou de réseaux. Chaque SEL est autonome mais on constate une tentative de mutualiser les expériences et les conseils via le site de l'association Selidaire qui répertorie les différents SEL dans toute la France ainsi que les rencontres inter-SEL. Cet outil propose un guide pour celui qui veut créer un SEL et se présente comme une vitrine des SEL à l'échelle nationale. La Charte « Esprit du SEL » est tout de même rédigée pour garantir certaines valeurs à retrouver impérativement dans un SEL

De nombreux auteurs mais également les « sélistes », membres d'un SEL, s'accordent sur la nécessité d'un collectif impulsant le SEL dans le but d'échanger des biens et services. Le démarrage doit se faire par un groupe se constituant en association et intégrant par la suite des personnes « extérieures ». C'est pour eux une condition essentielle de pérennité de la structure. C'est également le groupe qui prend en charge la structure dans un souci de participation et d'implication de tous sans question de hiérarchie. Il se distingue toutefois d'une communauté car le groupe est composé d'une population habitant un espace hétérogène et voulant se constituer en réseau⁵¹.

Sa taille est limitée à 300 personnes, plusieurs SEL sur un territoire sont donc possibles et encouragés pour diversifier les services.

⁵¹ MANDIN (David), *Les systèmes d'échanges locaux (SEL) – Circulations affectives et économie monétaire*, Éditions L'Harmattan, Collection Logiques sociales, 2009, 232 p

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

Le fonctionnement d'un SEL repose sur la dynamique d'échange de biens et services entre ses membres.

Chaque membre apparaît dans le bulletin qui répertorie les offres et demandes de services de chacun. Si un membre est intéressé par un bien ou un service, il contacte directement la personne concernée et ils entament la négociation du montant. Il n'y a pas d'argent qui rentre en jeu mais une monnaie propre à chaque SEL servant à l'intermédiation des échanges. On peut préciser que l'échange dans un SEL n'est pas du troc car ce n'est pas un échange bilatéral équivalent et immédiat.

David MANDIN voit l'inscription à un SEL comme un « engagement, un encadrement moral ». L'adhésion est bien sûr volontaire et comprend une cotisation annuelle (par exemple pour le SEL de Grenoble celle-ci s'élève à 15€ par personne et 20€ pour une famille) afin de payer la location des locaux ainsi que d'éventuelles installations (épicerie etc.). Elle repose sur une réelle motivation de la personne d'échanger et d'être impliquée en tant qu'acteur de changement. S'engager par militantisme ou par volonté de faire du caritatif n'est pas souhaitable si la dynamique des échanges n'est pas assurée pleinement.

En ce sens, l'auteur caractérise le groupe comme une « communauté d'esprit » qui doit aller vers une « microsociété » pour ensuite former à nouveau une ou plusieurs communautés d'esprit. L'échange économique ne devient ici qu'un prétexte aux relations.

Selon Georges SIMMEL « *la grande ville est le lieu des horloges et de l'argent* ». On veut faire de ces systèmes locaux des lieux de vie de petite taille afin d'éviter toutes les contraintes bureaucratiques et les rapports individualisés entre les Hommes qu'on constate dans les grandes villes et, garder un principe d'autogestion et de lien social de proximité.

L'expérience vécue hors de l'économie de marché (jugée comme trop impersonnelle) repose sur la prise de conscience que chacun des membres a un rôle de transformation du système pour le rendre plus humain. Les biens échangés ont ici une valeur qui ne se résume plus qu'à leur seule valeur marchande, les échanges ont du sens et permettent aux personnes d'exprimer leurs compétences. On retrouve dans cette

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

philosophie les valeurs de don et de contre-don ainsi que de dette morale entre les membres mais également une dimension écologique et d'importance des circuits courts. En effet, les biens échangés et ceux proposés dans les épiceries gérées par le SEL sont soumis à un contrôle sur leur provenance ainsi que sur leur processus de fabrication qui doit intégrer toutes ces valeurs de respect de l'humain. Le SEL de Grenoble fait fonctionner son épicerie solidaire (« l'Episelerie ») avec des produits achetés en euros dans une association d'insertion et revendus en monnaie SEL.

La volonté du SEL de se désaliéner de la société de consommation et de méthodes d'exploitation des travailleurs est ici exprimée. Le marché ne doit pas imposer ses lois et le SEL produit une critique sociale des rapports marchands en redonnant la priorité aux besoins des personnes.

En cela, la **monnaie** propre au SEL tient compte de ces engagements. Elle n'est pas garantie par une institution et trouve donc sa légitimité dans une entente entre les membres où chacun est « solvable » en pouvant donner et recevoir.

En effet, chaque SEL possède sa monnaie (scripturale et de crédit) commune à ses membres, un nom propre et une comptabilité en temps comprenant les débits et les crédits (réception ou offre d'un service ou un bien). Pour le SEL de Grenoble la comptabilisation en temps est de 60 Noix (monnaie du SEL) = 1 heure. Pour un bien matériel c'est le vendeur qui fixe le prix en fonction des moyens de l'acheteur après négociation des deux parties. On utilise des chèques ayant une durée d'un an et qui sont signés par les deux parties lors de l'échange afin d'avoir une trace de celui-ci et pouvoir l'inscrire sur le compte. A Grenoble, la règle est d'assurer un équilibre dans le compte de +/- 5000 Noix. Ce SEL organise beaucoup de ventes de type brocante ou vide grenier mais les prix en Noix restent vraiment dérisoires plus dans une volonté de se réunir que de tirer un réel bénéfice de la vente.

Certains SEL encouragent les premiers échanges par un crédit de monnaie à l'inscription. Ce n'est pas le cas à Grenoble où un prélèvement de 200 Noix est effectué à l'adhésion afin de faire fonctionner le collège (personnes élues se proposant pour des tâches de comptabilité, gestion du site internet, peu payées en noix).

La monnaie telle que développée dans un SEL se distingue de l'argent par son fonctionnement autonome, son marché singulier et par une accumulation inexistante qui

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

encourage la réciprocité et l'échange. Elle possède tout de même une correspondance avec la monnaie nationale (à sens unique car une personne peut payer un service en euros dans le SEL mais la monnaie du SEL ne sert pas à l'extérieur).

Ainsi, le SEL est à l'articulation de l'économie marchande sans les rapports de force, et du don rappelant que les échanges ne reposent pas seulement comme une transaction économique mais selon Jean-Marie HARRIBEY comme des :

« dettes réciproquement entretenues où chacun a le sentiment de « recevoir plus que de donner ». [...] Ainsi le don oblige, fidélise, maintient la mémoire de la relation signifiant que « le lien est plus important que le bien »⁵² »⁵³.

En cela, le SEL possède des qualités qui font de ce dispositif un objet de lutte contre l'exclusion même s'ils ne le revendiquent pas comme tel se situant plus sur un terrain politique. Leurs principes d'égalité et de démocratie participative permettent l'inclusion de populations « pauvres » et peuvent lutter contre la perception de cette pauvreté et offrent un complément. Les SEL n'offrent pas de revenu supplémentaire mais comme le souligne Julien DIDIER⁵⁴, les premiers SEL regroupaient une grande partie de personnes sans emploi et le SEL offrait une richesse relationnelle, culturelle ou associative compensant leur pauvreté et leur permettant d'intégrer un réseau rendant leur situation moins stigmatisante. En faisant de petits travaux, ces individus ont gardé une activité, valorisée et reconnue par les membres, et des avantages également matériels.

Les rencontres avec les différents membres du SEL développent une solidarité et les échanges comme les foires par exemple ne deviennent que prétexte pour se retrouver. Les personnes exclues et isolées se retrouvent dans un réseau solidaire qui les encourage à prendre en main la structure mais également leur quotidien et leur insertion dans la vie professionnelle. En ce sens, le modèle du SEL français s'est un peu éloigné de celui du LETS centré sur une approche plus économique de fourniture de biens à moindre coûts comme le constate Jérôme BLANC :

⁵² Article 1^{er} de la Charte « Esprit du SEL »

⁵³ HARRIBEY (Jean-Marie), « SEL : La monnaie entre travail et lien social » *Contretemps*, n° 5, septembre 2002, p. 144-151, page 4

⁵⁴ DIDIER (Julien), « Système d'échange local (SEL) : Un autre monde est-il possible ? » *Financité*, <http://www.financite.be/comprendre/bibliotheque,fr,11,3,2,1,3008.html>, décembre 2010, consulté le 15 mars 2014

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

«On lutte moins contre la pauvreté (absence de pouvoir d'achat) que contre l'exclusion (coupure de lien social d'avec un groupe donné) [...] Plus précisément, on lutte contre une exclusion (coupure ou désagrégation du lien social ordinaire) pour promouvoir, au travers d'une nouvelle inclusion, des comportements différents.»⁵⁵ ainsi que comme écrit dans les six articles de la charte « Esprit du SEL ».

Le LETS concentre son objectif sur la couverture des besoins de consommation et peut intégrer des professionnels en construisant la solidarité sur la réciprocité de la satisfaction des besoins⁵⁶. Le SEL se centrant sur la création de lien social a atténué le volet « trading » (commercial) pour garder un « système d'échange local » basé sur la réciprocité des échanges.

Toutefois, cette évolution du modèle semble avoir impacté sur le public fréquentant les SEL aujourd'hui.

- Le constat d'un public plutôt homogène au sein des SEL.

A sa création, le SEL voulait servir aux populations défavorisées et précaires afin de satisfaire à des services et des biens qu'elles n'auraient pu s'offrir dans un échange marchand relevant du marché capitaliste.

Ce système ne répond pas forcément qu'à cette logique d'homo-economicus. Ce ne sont pas forcément des individus les plus exclus qui participent à un SEL. On constate une large part d'affectif dans l'échange qui dans la pensée commune relève du rationnel. Le principal handicap du SEL est qu'il apparaît aujourd'hui comme un « entre-soi » et devient des « niches » avec des membres aux situations socio-économiques homogènes (néo-ruraux ou bénévoles des classes moyennes)⁵⁷ et des profils militants.

L'entretien du 07 mai 2014⁵⁸ avec un membre du SEL de Grenoble confirme cette hypothèse et le système est confronté à une population trop homogène, majoritairement d'anciens enseignants mais également à un manque de diversité en termes d'âge et de

⁵⁵ BLANC (Jérôme), *Les monnaies parallèles : unité et diversité du fait monétaire*, Éditions L'Harmattan, 2001, 348 p, p. 260

⁵⁶ BLANC (Jérôme), « Contraintes et choix organisationnels dans les dispositifs de monnaies sociales », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 80, n°4, p. 547-557

⁵⁷ DIDIER (Julien), « Système d'échange local : une monnaie pour les bobos ? », *Financité*, <http://www.financite.be/s-in-former/bibliotheque,fr,11,3,2,1,3009.html>, décembre 2010, consulté le 15 mars 2014

⁵⁸ Voir annexe n° 1 Entretiens

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

catégories socio-professionnelles. La diversité sociale est présente mais pas culturelle. A la base ce SEL est un collectif composé de personnes militantes et cela impacte selon les sélistes sur le manque d'implication d'individus plus exclus et moins politisés. Ce SEL manque donc de complémentarité entre les services proposés (pas de services relevant du « travail manuel » par exemple).

Ce constat paraît malheureusement applicable à plusieurs SEL et un certain essoufflement du système se fait sentir. Depuis les années 2000, le nombre de membres serait stable, voir en régression en France comme dans les pays développés⁵⁹. Comme ses valeurs de base le précisent, le collectif se veut autonome et doit s'adapter à chaque territoire. L'association Sélidaire tente de regrouper les initiatives mais l'absence d'un réseau solide et organisé empêche peut-être une dynamique pérenne (pas de mises à jour régulières de l'annuaire par exemple qui ferme encore plus l'accès au SEL à des personnes un peu moins initiées à l'économie sociale et solidaire à la base).

Julien DIDIER en vient à la conclusion que les SEL qui parviendraient le mieux à réaliser une véritable transformation sociale devraient réunir une condition d'insertion sociale de personnes exclues mais également garder des principes plus égalitaires dans l'économie. Or, ces deux principes semblent difficilement adaptables simultanément. Chaque SEL doit alors choisir d'orienter son action soit en cherchant à faire accéder des individus à des biens matériels qui reproduiraient une certaine domination entre les membres et les excluraient à nouveau, soit chercher un processus d'inclusion dans un système plus égalitaire et innovant. Dans ce cas, le SEL ne paraît pas être le meilleur dispositif pour réaliser une grande transformation sociale ce qui amène l'auteur à soulever les rôles déterminants d'autres acteurs, désengagés de la lutte contre l'exclusion et déléguant leurs actions aux associations, comme l'Etat.

- Une relation houleuse avec les pouvoirs publics.

Ces systèmes dans leur définition cherchent à garder une certaine distance avec les institutions publiques. Leur logique antiétatique impose un refus de contrôle des institutions et d'une réglementation imposée par celles-ci.

⁵⁹ ALLEMAND (Sylvain), *Les nouveaux utopistes de l'économie : Produire, consommer, fabriquer...différemment.*, Éditions Autrement, Collection Frontières, 2005, 253 p, p. 105

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

En 2004, seuls 30 % des SEL entretenaient des relations avec les mairies et aucun d'entre eux n'étaient en lien avec les départements ou les régions. Toutefois, 40 % des SEL bénéficiaient d'une aide logistique de la part des collectivités (prêts de locaux ou de matériel etc.)⁶⁰.

Le SEL n'a globalement pas entretenu de bonnes relations avec les pouvoirs publics. En effet, face au manque de législation sur ces dispositifs, en première réaction, les institutions dénonçaient une atteinte à la loi avec un travail « au noir » dissimulé. Ces soupçons se sont soldés par un procès en Ariège en 1997, accusant des membres du SEL de concurrence déloyale envers les artisans locaux lors de travaux rémunérés en Grains de SEL ainsi qu'une non-participation aux dépenses collectives (systèmes acquittés de taxes). Pour garder toute légitimité, le service ne doit pas avoir une dimension purement lucrative et être occasionnel sans exercer un service relevant d'une profession. Ce procès a politisé la question de la solidarité et d'un possible mode d'échange complémentaire au marché capitaliste mais a également pointé du doigt un abandon progressif de ces populations par l'Etat-social.

Aujourd'hui, les pouvoirs publics tolèrent ces initiatives tant que cela reste très localisé et ne comprend pas de travail clandestin. Les institutions sont favorables à des comptes transparents et voient d'un œil tranquille leur fonction de lutte contre l'exclusion des individus fragilisés.

Le RERS : Une structure à la base d'initiative citoyenne et d'éducation populaire mettant en place un échange de savoirs.

Le RERS tout comme le SEL se constitue sur la base d'un collectif. Le projet porté par ces individus vise à mettre en réseaux les membres dans le but de créer un échange de savoirs et une valorisation des compétences de chacun. La dynamique du RERS repose sur le postulat que chacun est enseignant et apprenant et que la transmission du savoir ne doit pas seulement se faire par les institutions classiques, ne permettant pas aux personnes d'exprimer tout leur savoir-faire et excluant les non diplômés.

⁶⁰ BLANC (Jérôme) et FARE (Marie), « Le rôle des pouvoirs publics dans le déploiement de monnaies sociales », *Territoires*, n°515, février 2011, p. 24-29, p. 27

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

Le RERS ne fait pas partie des monnaies complémentaires dites de « banques du temps » car aucun compte n'est mis en place. Ce n'est pas un système économique, il n'y a pas de reconnaissance par la valeur. Le réseau se situe plutôt dans le symbolique. Le savoir est un support au lien social, à la création de solidarités et de développement de l'esprit critique. Ce dispositif est toutefois pertinent au vu de son objectif de repenser les échanges, ici de savoirs, autrement en valorisant des individus souvent exclus. Ici, les difficultés peuvent être liées à une absence d'emploi mais également à une exclusion du milieu scolaire, qu'on pourrait qualifier de « culturelle » et à laquelle le RERS peut apporter des réponses.

- D'une initiative française à la création d'un mouvement international.

Le premier réseau est créé à l'initiative de Claire HEBER-SUFFRIN, enseignante, et Marc HEBER-SUFFRIN, administrateur et éducateur bénévole dans un Club de prévention, dans les années 1970 à Orly, dans la région parisienne.⁶¹ Ils constatent des difficultés d'apprentissage chez leurs élèves et les jeunes et décident d'impulser le projet d'échange de savoir réciproque en les faisant participer à la transmission de leur propre savoir afin de les remotiver parallèlement à apprendre des autres. Au départ le réseau a démarré à l'école pour s'étendre par la suite au quartier puis à la ville. L'objectif premier étant ici de créer du lien social et de la solidarité en ouvrant l'école sur le quartier et favorisant la réussite scolaire.

Le projet s'étend à la fin des années 1970 à la ville d'Évry et par la suite à toute la France avec l'élaboration d'une charte⁶². Un réseau voit le jour en Belgique, le projet prend ainsi une dimension européenne puis internationale en 1995.

En 2004 est créé le Mouvement International de Réciprocité Active puis en 2009, l'association FORESCO⁶³ (Formation Réciproque, Échanges de Savoirs et Création Collective). Le but est de maintenir le lien entre les réseaux nationaux et poursuivre leur développement. Les réseaux se rencontrent, mutualisent leurs expériences et donnent via ce portail une visibilité nationale aux actions menées. Les statuts précisent : « Faciliter le développement des formations réciproques à travers tout le territoire,

⁶¹ HEBER-SUFFRIN (Claire), HEBER-SUFFRIN (Marc), *Les réseaux d'échanges réciproques de savoirs – Vers une société apprenante et créatrice*, Éditions Ovidia, 2012, 307 p.

⁶² Charte des réseaux <http://www.rers-asso.org/charte.htm> consulté le 20 avril 2014

⁶³ <http://www.rers-asso.org/> consulté le 9 février 2014

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

mettre en œuvre les actions utiles pour ces développements, assurer la circulation de l'information, faire connaître et reconnaître la formation par échanges réciproques de savoirs, lui donner une visibilité nationale ». Le mouvement FORESCO est ouvert à tous, personnes individuelles ou associations, qui souhaitent développer la démarche des RERS et qui voudront y adhérer. Il dispose d'un centre de ressources sur la réciprocité positive et les échanges réciproques de savoirs à Evry.

Les RERS, contrairement aux SEL qui y sont plus réticents, entretiennent des partenariats et travaillent en coopération avec la CAF, le conseil général, les mairies et collectivités. Les valeurs de base du réseau induisant que le collectif doit se construire et se dynamiser lui-même les institutions n'interviennent que comme partenaire.

Des réseaux se mettent également en place dans les universités et les entreprises ainsi le nombre de réseaux est variable. A la consultation de la carte des Réseaux en France⁶⁴ on voit que certaines régions comme Rhône-Alpes, le Centre, l'Île-de-France ou la Lorraine possèdent de nombreux réseaux alors que certaines autres comme PACA, Champagne-Ardenne ou Languedoc-Roussillon n'en ont que très peu, voir aucun. Ils peuvent rassembler jusqu'à 500 personnes et portent selon les cas sur un engagement citoyen, la lutte contre l'exclusion, une expérience pédagogique à l'école, l'université etc.

- Se réapproprier la transmission des savoirs en développant l'autonomie personnelle.

Le RERS est un réseau à réciprocité ouverte. Il se situe dans le don et se différencie du troc car l'échange n'est pas forcément bilatéral. L'échange de savoir peut se faire entre deux ou plusieurs personnes lors de rencontres collectives. Ils s'organisent de façon à ce que chacun soit offreur *et* demandeur, enseignant *et* apprenant. Les RERS n'ont pas vocation à réfuter tout acte commercial mais refusent en revanche que les connaissances, savoir-faire et formations soient des marchandises dénuées de lien social que certains pourront s'approprier et d'autres pas.

⁶⁴ Carte de France des Réseaux : <http://www.rers-asso.org/ou-intro.htm> consulté le 20 avril 2014

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

Les RERS peuvent être une alternative politique globale. La construction de collectifs et la fabrication de rhizomes peuvent faire face à l'effritement des solidarités dans la société actuelle où les familles sont éclatées et les personnes se déplacent beaucoup sur différents territoires. Ces réseaux confrontent toutes les générations et tous les métiers, les cultures et les idéologies et ont une vocation de transformation sociale. On veut un changement de la relation à soi, aux autres et à la ville et sortir des dominations vécues dans l'échange marchand et la société hiérarchisant les compétences.

Ils se situent dans une démarche d'éducation populaire⁶⁵. « Rien ne détruit plus l'homme que l'ordre qui lui est imposé de l'extérieur », résume Claire⁶⁶. On veut développer un certain esprit critique et une autonomie des personnes en leur permettant d'être acteur du changement et ainsi de s'émanciper. Chacun s'engage pour une démocratie participative et la valorisation de la proximité par la prise en main de son territoire. Chaque RERS est singulier car s'adaptant à son espace et reflétant les volontés des membres qui le construisent.

L'article 1 de la charte stipule que :

« les RERS, groupes d'Éducation Populaire, sont constitués de citoyen(ne)s sans distinction d'âge, de conviction politique ou religieuse, ni d'origine culturelle ou sociale.

Les RERS ont pour but de « permettre aux personnes DE TRANSMETTRE LEURS SAVOIRS ET D'ACQUÉRIR DES SAVOIRS DANS UN ÉCHANGE RÉCIPROQUE. (Savoirs : connaissances et savoir-faire) ».

De plus, aucune hiérarchisation n'est mise en place. Aucun savoir n'est valorisé plus qu'un autre et aucun étalon n'est mis en place pour mesurer une valeur relative des connaissances (un cours de mathématique ne « vaudrait » pas plus qu'une recette de cuisine par exemple).

L'échange se faisant dans une optique d'enseignant/apprenant, aucune contrepartie financière n'est admise. Cela questionne l'économie et la recherche de l'émancipation

⁶⁵ Promouvoir hors des institutions de formations et d'enseignement une éducation visant l'amélioration du système social et l'épanouissement personnel.

⁶⁶ HEBER-SUFFRIN (Claire), HEBER-SUFFRIN (Marc), *Les réseaux d'échanges réciproques de savoirs – Vers une société apprenante et créatrice*, Éditions Ovadia, 2012, 307 p.

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

de soi hors de la sphère du marché et de la consommation de masse. Le savoir est vu comme un bien commun et « *Tout ce qui compte ne se compte pas* »⁶⁷.

On peut souligner que le RERS dans sa philosophie entend lutter contre l'exclusion sociale. Chaque individu en transmettant et apprenant, valorise ses propres savoirs et son estime de soi s'en voit renforcée. Des personnes exclues ou isolées peuvent dans le réseau exprimer leurs singularités dans un principe de réciprocité et d'égalité en côtoyant des individus au capital social et culturel très différents. Chacun voit son capital enrichi par ces rencontres et acquiert petit à petit une autonomie qui lui permettra de mieux appréhender des difficultés du quotidien (rédaction d'un CV, gestion administrative etc.). Le RERS se veut être une structure qui lutte contre les discriminations au niveau du savoir et de la reconnaissance sociale.

Claire HEBER-SUFFRIN parle de « *création collective coopérative* » pour souligner le rôle participatif déterminant de chacun pour la dynamique du réseau et éviter une prise de monopole d'une personne qui « fait faire » aux autres. Les réseaux proposent des déplacements pour promouvoir leur structure dans d'autres villes, participer à des réunions inter-réseaux et discuter avec les pouvoirs publics. La participation des membres à ces interventions renforcent là encore l'émancipation et l'appropriation du territoire. Chaque membre prend conscience de sa place au sein de la structure et de l'interdépendance entre les individus. Ce dispositif met en avant son caractère constructeur de lien social et d'un vivre ensemble tel un outil « convivial » au sens d'Ivan ILLICH.

La mise en place de ces réseaux en milieu scolaire lutte également contre l'exclusion d'enfants due à leur origine sociale ou culturelle. On veut valoriser le savoir de l'enfant, dépasser la formation scolaire traditionnelle en changeant également le rapport à l'adulte. La transmission des valeurs de coopération, de confiance et de besoin de l'autre, sortir de la compétition, encourager la curiosité et l'exercice de la citoyenneté, sont des objectifs de ces réseaux à l'école.

Ivan ILLICH critique fortement l'éducation sous sa forme institutionnelle « *déformant*

⁶⁷ HEBER-SUFFRIN (Claire), HEBER-SUFFRIN (Marc), *Les réseaux d'échanges réciproques de savoirs – Vers une société apprenante et créatrice*, Éditions Ovadia, 2012, 307 p.

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

plus qu'elle n'éduque »⁶⁸ et finissant par exclure jusqu'aux diplômés. C'est l'institution qui décide ce qui « vaut » la peine d'être enseigné, ce que critiquent fortement les RERS.

A l'intérieur le réseau fonctionne avec une équipe d'animation qui organise l'affichage des offres et demandes et les diffuse. Quand une correspondance entre une demande et une offre est relevée, l'équipe d'animation du réseau met en relation les membres offreurs et demandeurs et veille à ce que ces derniers s'accordent sur leurs attentes, contenus, méthodes, fréquences etc. Les formations à l'animation des RERS permettent à chaque membre de voir l'ensemble de la démarche, en deux modules, de trois jours puis deux jours. Ces formations sont destinées à toute personne voulant démarrer un réseau, ou bien enrichir leur pratique et rapporter les expériences d'autres RERS dans leur propre réseau. La question du bénévolat diffère selon les réseaux. Certains, comme le précise l'animateur du RERS du secteur 6 de Grenoble, ont des personnes « *phares très motivées qui font vivre le réseau* »⁶⁹ et d'autres vont devoir s'appuyer davantage sur les animateur pour organiser des rencontres par exemple.

Comme la charte le précise, aucun public spécifique n'est ciblé avec les RERS. On souhaite créer une diversité dans les échanges afin que chacun s'enrichisse de savoirs et de cultures différents. Mais on retrouve ici la même problématique que pour les SEL : ces réseaux ne sont-ils pas des « *entre-soi* », un groupe homogène de personnes se connaissant ou déjà sensibilisées aux systèmes alternatifs ? Pour certains ces réseaux sont vus comme vieillissants et s'essouffant. L'animateur de Grenoble⁷⁰ relève ces interrogations et il est pertinent de voir comment ils tentent d'y faire face. En effet, se basant sur notre entretien, les RERS de Grenoble (6 au total, un par secteur), sont portés par les CCAS et les Maisons Des Habitants (MDH) et ont statut de services publics avec une équipe d'animation salariée. Celui du secteur 6 est en place depuis 2007 et les RERS présents sur l'agglomération ont tous fait l'objet d'une récupération par les pouvoirs publics. Toutes les problématiques que cela engendre seront

⁶⁸ Dans son ouvrage *La convivialité*, Éditions Seuil, Collection Points Essais, 2003, 158 p., p. 81

⁶⁹ Voir annexe n°1 Entretiens

⁷⁰ Voir annexe n°1 Entretiens

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

développées par la suite. L'argument de cette prise en main par ces instances est que cela permet une continuité quand la personne référente change et d'ainsi maintenir le RERS. Il est mis en avant que lorsque le réseau n'est pas institutionnalisé, le départ de la personne vue comme « leader » condamne le réseau. Ici le professionnel assurerait une continuité tout en veillant à laisser les initiatives et la place dominante aux membres. En étant présent à la MDH, le réseau compte toucher des personnes habituellement exclues de ces initiatives. Le local est directement accessible et visible par ceux qui fréquentent le CCAS ou la MDH et cela peut décoincer des appréhensions.

L'animateur relève que les RERS ne touchent principalement que des individus sensibilisés aux initiatives solidaires de ce type et de catégories socioprofessionnelles homogènes (anciens enseignants etc.). Les RERS portés par la ville ont plus vocation à lutter contre l'exclusion des personnes précaires qui n'ont pas accès à une formation ou qui récemment arrivées en France ont besoin d'être incluses (non maîtrise de la langue etc.). Parallèlement, sa localisation à la MDH pose une contrainte d'horaires « de bureau » et certains temps de rencontre ne sont donc pas accessibles à certains membres salariés. De plus, les locaux du centre social posent un problème de stigmatisation des personnes qui fréquentent cet établissement et éloigne des catégories plus « aisées » ne pensant pas avoir une place dans un dispositif relevant d'un centre d'aide sociale ce qui au final restreint la diversité socio-culturelle des membres.

b. L'Accorderie : un nouvel acteur local au service du lien social.

- Question d'un réseau français organisé selon un modèle québécois.

L'Accorderie a vu le jour à la fin des années 1990 dans la ville de Québec à l'initiative de deux acteurs institutionnels : la Caisse d'Economie Solidaire Desjardins (coopérative financière consacrée au financement de l'économie sociale et solidaire) et la Fondation Saint Roch. Joël LE BOSSE et Pascale CARON se sont joints à ces organismes, afin de questionner l'accessibilité aux crédits bancaires « traditionnels » pour les personnes en difficulté et de sécurité alimentaire. Ils ont ainsi pu réfléchir à développer une structure pouvant répondre à ces deux problématiques. Le concept de l'Accorderie est formalisé en 2002. En avril 2011, l'Accorderie devient une coopérative

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

de solidarité.

À Québec est ainsi mis en place un réseau d'échanges de services entre particuliers basé sur une monnaie-temps où « une heure de service rendu = une heure de service reçu ». Ce n'est pas du troc, ni une association caritative avec une activité d'assistance. L'émission de la monnaie, ici scripturale, est automatique et gratuite. C'est une monnaie dite de crédit mutuel comme dans les SEL et inconvertible.

Dès le départ, l'Accorderie se revendique être un système de lutte contre l'exclusion avec une volonté affichée de mixité sociale. Ce qui compte à l'Accorderie ce sont les compétences et le savoir-faire des personnes, non leurs diplômes afin que chacun soit sur un pied d'égalité en s'impliquant pour développer son pouvoir d'agir.

La structure se veut être transposable et adaptable d'un territoire à un autre tout en ayant confirmation d'être soutenue par des organismes aptes à y contribuer financièrement, matériellement et humainement.

Aujourd'hui au Québec, le Réseau Accorderie compte plus de 3000 adhérents et propose plus de 1000 services⁷¹.

En 2008, Alain Philippe rencontre l'Accorderie de Québec et veut transposer le concept en France. La Fondation Macif et le Réseau Accorderie du Québec ont de ce fait conclu une convention de partenariat pour le développement d'un réseau d'Accorderies en France. La Fondation Macif s'est vue remettre la propriété intellectuelle du concept et les outils de gestion afin de calquer ce modèle sur le territoire français.

C'est en 2011 que les deux premières Accorderies françaises, une dans le 19^e arrondissement de Paris après une étude de faisabilité, portée par la Régie de Quartier et la deuxième à Chambéry, portée par l'association *La Monnaie autrement* avec le soutien du Conseil régional Rhône-Alpes, ont vu le jour. Aujourd'hui l'essaimage géographique se poursuit sur tout le territoire français, la Fondation Macif ayant prévu de transférer la propriété intellectuelle au Réseau Accorderie français à la fin de l'année 2014.

⁷¹ www.accorderie.ca consulté le 9 février 2014

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

Le Réseau a mis en place une franchise sociale. Le site Mycoop.coop⁷² souligne que :

« l'organisation d'un réseau de franchises est une solution pour faire grandir l'entreprise. On mutualise les ressources et les expériences permettant à l'association de développer des projets dans le pays. En France, le modèle dominant est celui de la fédération d'associations. On a un lien avec la tête de réseau plus ou moins souple et un contrôle plus ou moins important. L'objectif étant ici de dupliquer un concept qui fonctionne pour faire bénéficier de son utilité à d'autres territoires. ».

Ce système permet au Réseau d'établir une charte⁷³ et d'ainsi garantir les fondements et principes essentiels tout en se protégeant contre une éventuelle dérive. Les Accorderies respectent ces principes fondateurs et se reportent au réseau pour avoir les bons outils ainsi que des moyens de mutualiser les expériences entre Accorderies par des rencontres régulières.

Selon Marie FARE⁷⁴, il faut toutefois faire attention que cet essaimage, selon le principe de la franchise, ne conduise pas à une standardisation du concept de façon à ce qu'il s'adapte au mieux à chaque territoire et son contexte socio-économique.

Comment fonctionne une Accorderie ?

Alain PHILIPPE, président de la Fondation Macif, insiste sur le fait que « *Les Accorderies ciblent les publics en difficulté* ».

Les Accorderies ont pour but de dynamiser des espaces en travaillant sur le lien social et la proximité. En effet, l'objectif de l'implantation d'une Accorderie dans un quartier ou territoire est de lutter contre l'exclusion en favorisant le rapprochement de personnes qui ne se seraient pas forcément côtoyées et de favoriser la mixité sociale entre les membres afin d'offrir un catalogue de services riche et diversifié.

⁷² MARTINAT (Julie), « Franchise sociale : un nouveau modèle de développement ? », Mycoop, <http://www.mycoop.coop/sinformer/entreprendre-autrement/franchise-sociale-un-nouveau-modele-de-developpement/>, le 4 janvier 2010, consulté le 3 juin 2014

⁷³ A consulter en annexe n°2 Charte des Accorderies

⁷⁴ FARE (Marie), « L'Accorderie (Québec) : un dispositif de monnaie sociale singulier ? », *Économie et Solidarités*, Vol. 40, n° 1-2, 2009-2010, p. 2-16

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

Le Réseau des Accorderies français se présente sous forme associative. Toutefois l'Accorderie en elle-même est soutenue par une association et dispose obligatoirement d'un salarié (animateur) chargé de faire le lien entre les accordeurs et de gérer les outils informatiques, les comptes-temps des membres et les éventuels litiges. Il est le garant du lien de confiance entre l'Accorderie et ses membres et entre ces derniers.

Au niveau de la gouvernance, le Conseil d'Administration (CA) de l'Accorderie dépend de sa structure porteuse. A terme, le CA devrait être composé en majorité d'accordeurs et d'une minorité de représentants des structures porteuses (2/3 – 1/3).

L'Accorderie fonctionne sur un principe démocratique et un système de prise en charge par ses accordeurs qui sont impliqués dans la prise de décisions et dans l'organisation des activités de la structure (activités en plein air en groupe ou soirées à thèmes pour favoriser les rencontres etc.) avec soutien de l'animateur pour un éventuel besoin de matériel ou autre.

Les outils de communication (site internet, flyers) sont gérés par des Accordeurs réunis en groupe de travail. Un accordeur s'il le souhaite peut s'inscrire dans un groupe et ainsi travailler sur la communication, l'évaluation ou la coordination⁷⁵ ; ses heures passées à cette activité sont rémunérées sur son compte temps. L'animatrice veille au bon déroulement des opérations.

Au niveau des financements, l'adhésion étant gratuite, l'Accorderie fonctionne sur des subventions : 1/3 venant des fondations ou financements participatifs (fonds de dotation et « crowdfunding »), 1/3 venant des collectivités territoriales et 1/3 de la CAF (prestations sociales).

Une personne intéressée par le concept vient s'inscrire à l'Accorderie de sa ville, formule une demande et propose au minimum un service. La seule exigence est de ne pas proposer à l'Accorderie un service relevant de son activité professionnelle afin d'éviter des confusions liées au « travail au noir » et à la concurrence envers les entreprises locales.

⁷⁵ En complément, voir annexe n°2 Répartition des tâches, document élaboré par un groupe d'accordeurs de Grenoble pour clarifier les rôles de chacun au sein de la structure.

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

Le futur accordeur doit signer la charte⁷⁶ et s'engager à respecter les 5 principes fondateurs qui sont :

1. **Une heure donnée = une heure reçue** quels que soient la nature, la complexité ou l'effort reliés au service échangé. L'échange de services repose sur un rapport égalitaire.

2. **Le temps comme monnaie d'échange.**

3. **Équilibre dans les échanges.** Obligation morale de chaque accordeur vis-à-vis du groupe et une aptitude réelle à rendre service.

4. **De l'échange et non du bénévolat.** Dans une Accorderie, le seul bénévolat est celui de la participation aux réunions du conseil d'administration.

5. **Prise en charge de l'organisme par les Accordeurs.** L'animation et l'organisation des activités d'échanges se trouvent sous la responsabilité individuelle et collective de tous les Accordeurs.

Sur cette base, l'Accordeur peut échanger de trois manières :

- Echange individuel : échange de services entre deux accordeurs ou entre un accordeur et un petit groupe d'accordeurs à partir des compétences, talents de chacun.
- Echange collectif : service d'intérêt « général » qui s'adresse à l'ensemble des accordeurs. (Groupe de travail collectif en France et groupements d'achat au Québec). Dans ce type d'échange, l'Accorderie sert d'intermédiaire.
- Echange associatif : Un Accordeur propose ses services directement à l'Accorderie (installation d'ordinateurs au local ou tenir la permanence de l'Accorderie par exemple). La structure rémunère l'accordeur en heures passées à travailler pour elle sur son compte-temps.

Ces catégories bien qu'étant nommées de la même façon en France et au Québec ne relèvent pas des mêmes réalités.

En effet, au Québec le projet étant porté par la Caisse d'Economie Solidaire Desjardins, le modèle dispose d'un acteur pouvant soutenir l'Accorderie dans le développement de crédit, ce qui n'est pas possible en France.

⁷⁶ « Charte des Accorderies françaises », site des Accorderies de France, www.accorderie.fr/wp-content/uploads/2013/07/charte-des-accorderies-françaises.pdf consulté le 10 février 2014

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

Le Québec a introduit le crédit solidaire mais aussi le groupement d'achats pour répondre à un besoin des membres de se fournir en produits alimentaires de qualité à moindre coût. La commande a lieu une fois par mois et coûte 1 heure de temps et le prix des produits. Les heures servent à payer les accordeurs qui gèrent le groupe d'achats. Ce modèle lutte d'avantage contre l'exclusion bancaire, par l'accès à des services non accessibles en institution bancaire classique.

Lors d'un entretien le 27 mai 2014, Zoé RENAUT-REVOYRE, la Déléguée Générale du Réseau des Accorderies de France, propose une réponse à cette absence d'échanges collectifs au sens québécois tels que les accès au crédit et les groupements d'achats en France :

« Pour une raison de maturité des Accorderies et des accordeurs et une raison historique : les Accorderies québécoises se sont construites pour répondre à ce besoin financier, celles françaises ont d'abord été abordées sous la question du lien social. Des projets sont en cours. »⁷⁷

Il faut souligner que les Accorderies québécoises peuvent être vues comme un dispositif hybride car elle combine des objectifs sociaux et économiques avec un accès au crédit et se situent donc entre un profil type SEL, avec une réciprocité des échanges, et un profil type LETS anglo-saxons, plus axé sur la réciprocité de la satisfaction des besoins⁷⁸. En France on peut rapprocher l'aspect économique avec des conditions de vie améliorées par un accès facilité à certains services que l'on n'aurait pas pu s'offrir autrement.

L'Accorderie dispose d'un système de gestion informatisé et fonctionnant selon les contraintes imposées par le Réseau national. Chaque Accordeur dispose de son compte-temps, informatisé, qu'il peut consulter grâce à un identifiant lui permettant d'accéder via le site de l'Accorderie.fr à son espace membre. Il peut ici publier des services qu'il peut rendre mais également des demandes, qui seront visibles par tous les membres. Si un service intéresse un accordeur il prend directement contact avec la

⁷⁷ Voir annexe n° 1 Entretiens

⁷⁸ BLANC (Jérôme), « Contraintes et choix organisationnels dans les dispositifs de monnaies sociales », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 80, n°4, p. 547-557

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

personne (les coordonnées des membres étant également visibles sur leur profil) sans passer par l'animatrice. La trace du service se fait par chèque-temps à remplir pour celui qui rend le service et qui doit par la suite le rapporter à l'Accorderie pour que l'animatrice lui crédite les heures de service rendu sur son compte. Par ce moyen, l'animatrice peut évaluer le nombre de service rendu/reçu par chacun et ainsi intervenir si l'équilibre n'est pas respecté, mais également voir l'évolution des rapports de confiance entre les personnes et le dynamisme de la structure.

Afin d'encourager le nouveau membre à échanger, 15h sont créditées sur son compte-temps lors de son inscription.

Le site de l'Accorderie propose automatiquement des statistiques. Ces informations permettent de contrôler si la structure répond bien au but de mixité sociale et si elle touche des personnes en difficulté, son public cible. L'objectif est ici de montrer, notamment aux financeurs, que le concept marche bien, qu'il a sa place et une réelle utilité sur le territoire.

De la même façon, l'évaluation demandée vise à montrer aux politiques publiques que la présence de l'Accorderie est bénéfique pour le quartier et impacte sur les conditions de vie et attitudes des habitants. Le principe de l'évaluation a été soumis par l'Accorderie de Grenoble au réseau français dans un souci de vouloir toujours contrôler si la structure répond à sa mission. Aujourd'hui un comité de pilotage évaluation s'est mis en place avec les Accorderies Rhône-Alpines et le Réseau national. On est ici sur une évaluation qualitative : voir comment s'impliquer à l'Accorderie va changer la personne. On veut regarder la situation de la personne au départ et évaluer l'amélioration (sortie de chômage etc.). Toujours dans un souci de démocratie et de participation, cette évaluation se veut co-construite avec les accordeurs.

- La structuration du Réseau en France.

Certaines organisations n'ont été créées que pour la gestion de l'Accorderie (*) et d'autres ont à la base d'autres finalités l'Accorderie diversifiant leur activité.

L'Accorderie n'est pas une association (c'est le Réseau national qui est associatif). Aussi pour prétendre à des subventions et payer le salarié il faut une structure

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

indépendante (pour l'instant que des associations).

Tableau n° 1 : Structures porteuses des actuelles Accorderies de France

Territoire	Structure porteuse	Date de création
Paris, 19^e arrondissement	Régie de Quartier du 19 ^e	2011
Chambéry	La monnaie autrement (<i>monnaie complémentaire</i>)	2011
Pays du Diois	SOLAD (Solidaires pour une Accorderie dans le Diois) (*)	2012
Paris, 14^e arrondissement	Régie de Quartier Flora Tristan	2012
Paris, 18^e arrondissement	Le Petit Ney (<i>café littéraire associatif</i>)	2012
Paris, Grand Belleville	Centre Social et Culturel « La maison du Bas Belleville »	2012
Surgères	Du bonheur dans les épinards (*)	2012
Bordeaux Sud	Bordeaux Accorderie Sud (*)	2013
Grenoble	Echange'heures (*)	2013
Ambérieu en Bugey	La Corde Alliée (*)	2013
Montpellier	COMASOR (collectif montpelliérain pour une Accorderie et d'autres Solidarités à Montpellier) (*)	2013

On distingue ici deux grands types de porteurs de projet Accorderie. Certains porteurs sont des structures d'action sociale incluant dans leur activité l'Accorderie avec un salarié rémunéré par la structure (exemple de la Régie de Quartier du 19^e arrondissement à Paris). Cela implique également que les membres du CA de l'Accorderie sont les mêmes personnes (hors accordeurs) qu'au CA de l'association de départ. L'Accorderie est ici peut être plus gérée comme une activité d'action sociale. Le site de l'Accorderie du 14^e arrondissement de Paris souligne la complémentarité entre l'Accorderie et la Régie de Quartier : « *L'Accorderie Paris 14^e est un outil d'innovation en cohérence et en complémentarité avec le projet de la régie de quartier du 14^eme.* ». Le deuxième profil est celui de l'association, de monnaie citoyenne déjà dans une optique de repenser l'échange autrement (exemple de Chambéry où l'Accorderie est portée par l'association La monnaie autrement), ou une association créée dans le but de

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

porter l'Accorderie dans un but d'autonomie vis-à-vis d'une seule structure porteuse et d'émancipation plus facile des membres. C'est le cas par exemple à Grenoble où plusieurs entités locales (l'Union Mutualiste pour l'habitat et l'Insertion des Jeunes (UMIJ), le Secours Populaire, le Sol Alpin etc.) se sont réunies pour porter ce projet et les représentants de chaque porteur sont ainsi présent au CA de l'Accorderie, diversifiant les personnalités et visions.

Le Conseil d'accordeurs

L'Accorderie n'a pas à proprement parler un « Conseil d'Administration » (CA) c'est un « Conseil d'Accorderie ». La volonté est ici de prendre ses distances avec la structure porteuse afin de vraiment laisser la place et l'opportunité aux accordeurs de s'émanciper dans la prise de décisions. L'Accorderie de Grenoble insiste sur le fait qu'il est préférable d'avoir une association indépendante portée par différentes personnes morales de différentes associations qui composeront le CA. La seule mission de l'association étant de gérer l'Accorderie en apportant plus de clarté et d'autonomie. Dans ce cas-là, le CA et le Conseil d'Accorderie peuvent être la même instance tant que les accordeurs sont majoritaires.

A Paris et Chambéry (Régie de Quartier et association de monnaie citoyenne), la présence exclusive des membres de l'association va probablement poser des problèmes de définition des objectifs et rôles de chacun. Ici, la création d'un Conseil d'Accorderie semble essentielle pour l'autonomie de la structure et les CA des associations ne sont pas légitimes pour prendre les décisions de l'Accorderie. Les deux instances devraient avoir une existence propre.

La volonté est de réduire le pouvoir des personnes morales pour laisser le maximum de place au développement du pouvoir d'agir des accordeurs. Ici chaque Accorderie est différente car cela dépend de la composition du CA de départ et de l'importance donnée à ce Conseil d'Accorderie.

La mise en place d'une Accorderie doit être légitimée par son utilité dans un quartier présentant un taux de pauvreté, chômage, isolement assez important. Aider ces personnes à développer leur pouvoir d'agir et améliorer leurs conditions de vie doit être l'ambition de ce réseau d'échanges de services. L'Accorderie peut être vue dans ces territoires comme un facteur de désenclavement et de revalorisation de l'image du quartier.

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

On peut noter qu'une Accorderie de ville est différente d'une Accorderie de campagne dans son fonctionnement et par les personnes touchées, dans les financements, le territoire visé étant plus large pour toucher les ruraux en situation parfois d'exclusion comme, par exemple, dans le Pays Diois. Dans un quartier urbain, on va se concentrer sur le lien social entre les personnes de ce quartier, sans toutefois fermer la porte aux habitants de l'agglomération, afin de créer une ambiance conviviale et faire face à des situations personnelles différentes qu'en campagne (drogue, chômage, isolement).

Le Réseau des Accorderies en France, au vu du succès connu par les Accorderies présentes, est actuellement en train d'étudier les potentialités de mise en place d'Accorderies sur de nouveaux territoires. Ainsi, des projets sont en cours dans le Nord Pas de Calais (Lille), dans le Limousin (Limoges), en Alsace (Strasbourg) et en Rhône-Alpes (Lyon).

Zoom sur l'Accorderie de Grenoble

En parallèle du réseau national des Accorderies, la région Rhône-Alpes est dotée d'un réseau interne visant à l'implantation des Accorderies sur ce territoire afin de le dynamiser. Le tissu associatif et le maillage dense entre les différentes structures d'économie sociale dans cette région en font un espace privilégié pour l'accueil de ce type de projet.

L'Accorderie de Grenoble a connu un démarrage effectif en 2013 et s'est ouverte aux accordeurs au printemps 2014. Au 23 juillet 2014, l'Accorderie comptait 62 accordeurs.

L'Accorderie de Grenoble, avec le soutien et l'exemple de l'expérience de Chambéry, est portée par l'association Echange'heures elle-même créée par différentes entités bien ancrées sur le territoire grenoblois :

- L'Union Mutualiste pour l'habitat et l'Insertion des Jeunes (UMIJ) : gère le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) sur le secteur 6 de Grenoble. Le président de la structure découvrant le projet d'Accorderie a voulu l'expérimenter à l'échelle du quartier.

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

- Rencontre à la réunion d'informations organisée fin janvier 2013 par le comité de pilotage Rhône-Alpes à Chambéry et création d'un collectif avec les autres parties prenantes pour créer l'association Echange'heures : soutien des représentants d'associations ou collectifs tels que l'OPAC 38, le Secours catholique, le SOL Alpin, la Régie de Quartier de Villeneuve Village Olympique, les Forum territoriaux RSA.
- La liste est non exhaustive car le projet comprend également des partenaires institutionnels pour soutenir l'Accorderie : la Mairie de Grenoble, le CCAS, la Maison des Habitants, 3 agents de développement local, 2 MJC, la CAF Isère, des Bailleurs sociaux.

Ainsi, pour le moment le CA se compose essentiellement des membres fondateurs, représentants de ces structures ou personnes physiques (accordeurs) représentant actuellement 1/3 des effectifs. Une réflexion est menée aujourd'hui pour faire évoluer les statuts afin d'atteindre la proportion de 2/3 d'accordeurs au CA d'ici fin 2015. La fréquence des rencontres s'organisant comme une association classique avec des CA réguliers et des Assemblées Générales.

La zone d'implantation de l'Accorderie couvre le territoire d'action de la Régie de Quartier et de l'UMIJ (secteur 6 comptant 26 000 habitants). Les 4 quartiers La Bruyère, le Village Olympique, Villeneuve et Vigny Musset, dont 2 classés comme Zone Urbaine Sensible, ont une bonne mixité sociale mais les profils des habitants observés révèlent de l'isolement, du chômage (19% chez les 25-54 ans contre 12% pour la ville de Grenoble) et de la précarité (13 720€ de revenu fiscal moyen).

Lors de l'été 2013, les acteurs ont voulu intégrer le projet au quartier lors de fêtes et sous forme de stands d'information sur les marchés. Aux premiers contacts et lors de la soumission de l'idée de création d'une Accorderie sur le quartier, les habitants voient d'un bon œil la future présence de la structure et près d'une centaine sont à cette période préinscrits. La nécessité de tisser des liens entre habitants, se connaître, dépasser les clivages entre communautés sont les premières motivations évoquées. Certains membres du RERS et du SEL de Grenoble ayant découvert la structure sont

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

également aujourd'hui accordeurs et actifs dans plusieurs réseaux.

La Régie de Quartier et la Maison des Habitants (MDH) ont facilité l'ancrage sur le territoire. Avec la présence de l'Accorderie, les acteurs espèrent assister à une démarche d'émancipation des personnes en s'appuyant sur le concept « d'empowerment » (développement du pouvoir d'agir) et répondre à la non activité d'une partie des résidents qui ont du temps mais pas d'argent tout en créant du lien social.

L'UMIJ a l'objectif d'intégrer au maximum les jeunes des foyers dans la structure et les échanges avec des personnes du quartier.

Pour Olivier TRUCHE, président du SOL Alpin et porteur du projet « Accorderie », la structure est un « *facteur d'un mieux vivre ensemble, et promeut une autre idée de l'économie plus solidaire et humaine. Innovant, son modèle permet de lutter contre l'isolement et de constituer de multiples réseaux d'entraide* ».

Aujourd'hui, l'objectif de l'Accorderie de Grenoble est d'encourager les échanges et de mettre en confiance les habitants pour qu'ils participent aux événements et échangent des services entre eux. Le rôle de l'animatrice est ici central. L'actuelle animatrice, ancienne salariée de la Régie de Quartier connaît parfaitement le territoire et ses habitants ce qui est un atout de taille pour la promotion de l'Accorderie. Les personnes ayant déjà une confiance partielle dans la salariée cela est plus engageant pour les intégrer et les motiver à échanger entre eux.

Financièrement, la structure dispose de subventions de la CAF Isère à hauteur de 2000€ en 2012, de la Métro (communauté d'agglomération), un financement de démarrage de la fondation Macif (pendant 3 ans (20 000€) ainsi que du Conseil Général, de la ville de Grenoble, de la ville d'Echirolles.

Le territoire grenoblois comporte de nombreuses initiatives d'économie sociale et l'Accorderie apparaît comme un nouvel acteur parmi ces dispositifs. Son organisation et notamment l'intervention des pouvoirs publics dans sa gestion, n'en font pas un concurrent mais plutôt un complément aux structures en place, comme nous pourrions le voir par la suite avec la dynamique SEL/RERS/Accorderie privilégiée à Grenoble.

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

Ainsi, le modèle de l'Accorderie apparaît comme innovant et son implantation en France est très réglementée par un réseau structuré et imposant une charte stricte. Mais nous allons voir que cette structure est porteuse d'une philosophie du don contre don et de l'économie de la réciprocité impliquant le développement du pouvoir d'agir des personnes. Elle s'inscrit dans une volonté affichée de lutter contre l'exclusion et de promotion de la mixité sociale.

B. L'Accorderie comme modèle favorisant le développement du pouvoir d'agir et sa complémentarité face aux systèmes d'échanges en place sur le territoire : SEL et RERS

Comme nous l'avons constaté précédemment, l'Accorderie se présente comme un nouvel acteur local organisé sur un modèle défini et soutenu par un réseau national fort. Mais l'Accorderie est surtout un espace valorisant la participation citoyenne et privilégiant une action de lutte contre l'exclusion auprès des plus isolés. L'existence même d'une telle structure sur un territoire doit répondre à un besoin social de lutte contre l'exclusion et organiser une certaine solidarité portant une dimension politique non militante. Valeurs d'entraide, de solidarité, du « comment s'impliquer et consommer autrement ? », être acteur de son quotidien, autant de problématiques auxquelles l'Accorderie veut faire face. Nous pouvons émettre l'hypothèse qu'au vu de son organisation hybride et de sa philosophie, la structure se veut concluante sur le territoire.

Toutefois son origine institutionnelle induit des interrogations sur son autonomie et sa pérennité financière.

a. Quelles missions et quels premiers résultats pour l'Accorderie en France ?

- Une volonté de toucher les personnes les plus isolées et une réussite pour le moment assurée.

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

Anne BILODEAU et Yann LE BOSSE⁷⁹ exposent quatre grandes intentions formulées à la création des Accorderies :

- Contribuer à restaurer une image de soi plus positive
- Offrir l'opportunité aux accordeurs de faire de nouveaux apprentissages
- Améliorer les conditions de vie
- Nouvelles opportunités d'accès aux ressources collectives

L'Accorderie est un dispositif proposant à ses membres d'échanger autrement en s'appuyant sur les talents et savoir-faire de chacun. Cette philosophie rejoint celle du SEL et du RERS où chacun possède des compétences et peut en faire profiter la communauté bien au-delà de leur situation économique. Souvent ces membres sont des personnes en situation de pauvreté et d'isolement, stigmatisées par une absence d'emploi ou un emploi non qualifié et mal rémunéré.

A l'Accorderie, ces personnes ont la possibilité de se rencontrer et d'échanger et une fois à l'aise dans les échanges et en confiance avec la structure, développer leur « empowerment » en s'impliquant dans la prise de décision de la structure.

L'idéal est d'avoir des accordeurs aux situations socio-économiques diversifiées afin de favoriser la mixité sociale et d'avoir un grand choix de services proposés, ce qui participe au dynamisme et à la pérennisation de la structure. Les membres découvrent ainsi des activités inédites pour eux qu'ils n'auraient jamais pu expérimenter autrement (initiation au théâtre, à la danse, connaissance des plantes, randonnées etc.) et côtoient des personnes au capital culturel et social différent du leur ce qui enrichie leurs échanges et l'envie de s'impliquer à l'Accorderie. Ces liens de solidarité peuvent se révéler payant et motivant par exemple par un échange visant à la rédaction d'un CV et la préparation d'un entretien en vue d'une recherche d'emploi.

Pour John Carron, administrateur (représentant du Secours Populaire de Grenoble) et accordeur à l'Accorderie de Grenoble, il faut « *accompagner et donner la parole à ceux qui vivent des situations difficiles d'exclusion et d'isolement* ».

⁷⁹ BILODEAU (Annie), LE BOSSE (Yann), « L'Accorderie : illustration concrète d'une pratique explicitement structurée à partir de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités », *Passerelles*, Vol.1, n°1, juin 2009, p. 66-90

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

Le premier constat à l'inscription révèle que celles-ci cherchent avant tout un service qu'elle n'aurait pu assumer financièrement en dehors de l'Accorderie (déménagement pour une personne seule par exemple). Par la suite, pour certains, la rencontre avec le salarié et les autres accordeurs les encourage à revenir au local pour simplement discuter et proposer des animations pour les fêtes de quartier par exemple. Car l'Accorderie est avant tout un lieu ancré dans un territoire favorisant les rencontres entre les personnes y vivant avec l'ambition de devenir un espace de bien « vivre ensemble » bénéfique pour les habitants où ils se sentiraient en confiance, non jugés ni stigmatisés. Les solidarités et le réseau engendrés font également profiter le quartier d'une nouvelle dynamique et d'une volonté forte de s'impliquer et d'embellir son territoire. En se rencontrant à l'Accorderie, plusieurs habitants peuvent échanger sur les possibilités de prise en main du quartier souvent délaissé par les instances publiques en ce qui concerne l'embellissement floral par exemple.

Afin d'appuyer l'hypothèse selon laquelle l'Accorderie remplirait bien ses missions « d'empowerment » et de lutte contre l'exclusion, nous pouvons nous appuyer sur quelques statistiques de l'Accorderie de Grenoble⁸⁰. Ouverte aux accordeurs depuis mars 2014, ces données du 23 juillet 2014 nous permettent de constater rapidement si les profils présents à l'Accorderie répondent à l'ambition de la structure de toucher des publics isolés.

Tout d'abord, à Grenoble, 61% des membres de l'Accorderie sont des femmes (en 2013, 76% des accordeurs français, toutes Accorderies confondues, sont des femmes⁸¹) et 49% vivent seuls (contre 45% pour la moyenne nationale).

L'observation de terrain effectuée à l'Accorderie de Grenoble est fidèle à ces statistiques, révélant que les femmes désireuses de s'inscrire à la structure sont des personnes souvent âgées, divorcées ou seules, sans famille proche ayant peu de moyens (autant financiers que matériels) pour satisfaire leurs besoins. C'est pourquoi la plupart des demandes de bricolage ou d'aide pour des réparations émanent de cette catégorie. La motivation d'inscription est ici économique et le don ne relève pas forcément d'une

⁸⁰ Voir annexe n°3 : Statistiques de l'Accorderie de Grenoble au 23 juillet 2014

⁸¹ Réseau des Accorderies français, 2013

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

absence d'intérêt. La structure doit toutefois veiller à ce que cet intérêt personnel ne s'oppose pas au collectif et au bon fonctionnement de celui-ci (une personne qui ne recevrait que des services sans en rendre ou celle qui abuserait d'un membre). Pourtant ce motif économique ne semble pas prioritaire. Marie FARE, d'après son étude dans la RECMA⁸², indique que « 93,5 % des personnes interrogées estiment que l'Accorderie est une alternative à la notion de profit et le développement de la solidarité représente le premier motif d'adhésion pour 94,8 % d'entre elles ».

En outre, 86% des accordeurs s'inscrivent pour « obtenir des services auxquels ils n'accéderaient pas autrement » et 88% pour « faire de nouvelles rencontres » selon l'enquête de Jacqueline DE LINARES⁸³.

On peut dire ici que l'Accorderie apporte bien à ces personnes la réponse à un besoin non satisfait et leur permet de faire des rencontres dans un environnement sécurisant et organisé.

Penchons nous maintenant sur la situation économique des membres : l'étude des statistiques révèle que plus de la moitié (53%) des personnes inscrites ont un revenu inférieur à 10 000€ par an. L'objectif de toucher des personnes en situation économique précaire ou de pauvreté est ici bien atteint. Cela peut également s'expliquer par le fait que ces personnes fréquentent les centres sociaux qui, par manque de moyens, ont du mal à répondre à leur demande et les dirigent vers l'Accorderie. Beaucoup d'accordeurs (34% des inscrits) ont connu la structure par le moyen du CCAS ou d'assistantes sociales. L'observation de la situation d'emploi des accordeurs, nous amène à émettre l'hypothèse que l'Accorderie lutte contre la situation de pauvreté et l'isolement ou le manque d'activité que cela engendre mais également contre toutes les difficultés liées à l'absence d'emploi. En effet, les statistiques montrent que 65% des accordeurs sont emploi (intégrant les retraités et les étudiants) et seulement 27% sont salariés.

Pour d'autres plus aisés, on peut penser que l'Accorderie est un lieu adapté à l'exercice de leur philosophie d'entraide et de la nécessité de créer du lien social. Etant à la retraite

⁸² FARE (Marie), « Les apports de deux dispositifs de monnaies sociales, le SOL et l'Accorderie, au regard des enjeux du développement local soutenable », *RECMA*, n° 324 p. 53-69

⁸³ DE LINARES (Jacqueline), « Des Accorderies pour s'entraider », *Le Nouvel Observateur, Hors-Série n°2 : L'autre économie : Toutes les pistes pour changer le monde*, mars 2014, p.47-49, p. 48

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

ou possédant des compétences recherchées, ces personnes veulent faire profiter les autres de leurs réseaux ou de leur matériel afin de dynamiser le collectif. Une autre vision peut rejoindre les arguments de Frédéric LORDON, amenant l'activité comme une quête de moralité.

- Développer son pouvoir d'agir en participant à des échanges de services valorisant les compétences et savoir-faire.

L'Accorderie de par sa mission de lutte contre l'exclusion et sa volonté de favoriser la participation citoyenne, ainsi que par son organisation et sa gestion, encourage le développement du pouvoir d'agir ou « empowerment ».

La réussite et la pérennité de la structure dépendent de l'implication des accordeurs dans les échanges et de leur participation aux événements. L'Accorderie propose un regain des activités collectives tout en permettant à l'accordeur d'exploiter ses singularités. Impliqué dans ces tâches, il prend peu à peu conscience de ses capacités bien qu'au départ, à l'inscription, il leur est difficile de formuler un savoir-faire.

De plus on peut souligner que le système d'échange, hors de l'économie dite « traditionnelle », avec une comptabilisation en temps permet de reconsidérer la valeur du travail et des richesses et comme le souligne Marie FARE, donne une « *visibilité aux activités et aux compétences non comptabilisées par l'économie conventionnelle, comme les activités domestiques ou le travail bénévole* »⁸⁴.

Avec une comptabilisation en temps « une heure de service rendu = une heure de service reçu » quels que soient la nature ou l'effort effectué pour le service, toutes les compétences ont une valeur équivalente.

La possibilité de participer à la prise de décisions dans la structure peut valoriser leurs idées et encourager la prise de position, ces personnes n'étant pas forcément écoutées dans la sphère classique du à un manque de capital ou d'un niveau d'étude jugé trop faible.

L'Accorderie améliore ici les conditions de vie de ses membres, aussi bien économiques que sur un volet social. Des personnes isolées peuvent reprendre des activités en groupe et ainsi sortir peu à peu de leur solitude tout en s'offrant des services

⁸⁴ FARE (Marie), « Les apports de deux dispositifs de monnaies sociales, le SOL et l'Accorderie, au regard des enjeux du développement local soutenable », *RECMA*, n° 324 p. 53-69, p. 65

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

difficilement accessibles autrement.

Certaines expériences d'accordeurs, qui lors de l'inscription étaient au chômage et exclus car ayant peu de capital social notamment, montrent qu'ils ont regagné confiance en eux et en assurance dans les instances décisionnelles et ont à ce jour retrouvé un emploi. L'Accorderie ne promet bien sûr pas l'insertion professionnelle pour tous mais les échanges entre accordeurs peuvent se révéler des outils pertinents pour aider ces personnes. De plus, à ce jour les Accorderies françaises sont assez jeunes ce qui ne nous permet pas encore de suivre des profils sur le long terme mais les constats actuels sont engageants pour la réussite de la mission.

Il est intéressant de proposer une rapide réflexion sur le rapport des accordeurs au groupe dans l'Accorderie. En effet, la dynamique collective est essentielle pour que l'Accorderie ne soit pas figée et réponde bien aux besoins de tous ses membres et pas seulement d'un petit groupe qui dirige. Le principe de réciprocité se trouve ici à travers un endettement multilatéral et le principe du don contre don (donner, recevoir, rendre) qu'a un membre envers la communauté des autres accordeurs. Cela peut se rapprocher des systèmes d'échanges tels que les SEL où la pression de la communauté suffit pour « s'auto-sanctionner ».

En plus de cela, les règles de fonctionnement comme la charte ou le code de courtoisie permettent de réguler les échanges. Chacun dans son comportement doit prendre en compte ces principes et la présence du salarié rassure quant aux éventuels litiges et dérives.

A l'Accorderie, on peut émettre l'hypothèse que certaines personnes soient encore dans une perception de « hiérarchie » et d'être « couverts » par le salarié qui est parfois dans une position d'intermédiaire des échanges alors que les personnes doivent à la base contacter directement les membres et ne référer leur expérience au salarié que pour le compte-temps ou lors d'un litige. L'expérience de terrain montre qu'un nombre très limité de personnes confondent ce système avec un éventuel système d'action sociale et le salarié comme un interlocuteur « supérieur » qui lui apporte les moyens de mieux vivre (l'utilisation de « boss » ou « chef » en témoigne sur le terrain) alors qu'il est au service des accordeurs.

L'organisation de la structure fait que certains voient le salarié et le CA actuel comme

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

hiérarchiquement supérieur au vu de la gestion des comptes et un certain « management » par le haut, également dû à la forte présence des institutions, ce qui peut éloigner de l'idée d'« empowerment » et d'une implication effective des membres. Ce constat n'est heureusement appliqué qu'à un nombre très limité d'accordeurs et peut-être que leur expérience dans la structure et la prise de conscience d'appartenance à un collectif va orienter leur perception vers plus d'autonomie. On peut également nuancer et soumettre l'hypothèse qu'au vu des publics ciblés, cet encadrement peut sembler nécessaire pour impulser la prise d'autonomie de certaines personnes.

Par conséquent, l'Accorderie est porteuse d'une volonté d'inclure des personnes isolées et financièrement fragiles. L'expérience de terrain montre que, pour l'instant, la structure est un succès au vu de sa mission première.

Il est intéressant de voir maintenant ce que ce système apporte en plus au territoire, en fonction des publics touchés et des motivations d'inscriptions, que les systèmes de SEL ou de RERS déjà en place. Nous prendrons également l'exemple grenoblois afin d'étudier les rapports entre ces différentes structures sur cet espace.

- La présence de l'Accorderie dans un territoire : cohabitation avec les systèmes d'échanges en place, SEL et RERS.

Au vu de la multiplication des Accorderies en France et de l'apparent succès de leur mission, on peut dire que les Accorderies sont porteuses de plusieurs facteurs de succès. Pourrait-on craindre une concurrence pour les autres systèmes plus anciens type SEL et RERS ? En quoi la structure de l'Accorderie est-elle porteuse d'un renouveau par rapport à ces systèmes ? Comment la cohabitation de ces réseaux est-elle gérée à Grenoble ?

Plusieurs facteurs expliquent les raisons du succès de l'Accorderie sur un territoire.

En effet, l'Accorderie a la capacité de combiner lutte contre l'exclusion et solidarité, ainsi que de produire une vie « associative » très riche, favorisant la création d'un collectif.

Son origine institutionnelle lui assure des appuis et une ressource monétaire plutôt

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

pérenne au Québec (grâce à la présence de la Caisse Desjardins). En France, nous pourrions nous questionner sur l'assurance financière à long terme.

Son caractère institutionnel joue également dans la prise de position politique et militante de la structure. En effet, une personne déjà sensibilisée à l'économie « alternative » et politisée avec une vision militante de l'échange et une critique du capitalisme et des institutions ira d'elle même dans un SEL qui véhicule cette philosophie. Le collectif se construisant par le « bas » et non impulsé par le « haut ». De même pour un RERS qui verra dans ses membres des personnes désireuses de repenser la transmission et la valeur accordée au savoir dans les instances traditionnelles.

L'Accorderie ne formule pas cette critique sous cet angle, bien que son action soit dans la lignée de repenser l'échange en dehors du circuit classique. Elle ne prend pas position politiquement et veut rester dans une dynamique de combattre l'exclusion.

Leur taille par rapport aux SEL peut également être un atout, plus les services sont diversifiés et nombreux, plus dynamique sera la structure. Inclure beaucoup de personnes permet également d'avoir une meilleure mixité intergénérationnelle, l'Accorderie voulant aller vers un public plus jeune et plus précaire. Les SEL étant souvent cantonnés à des « niches » au nombre limité de personnes, se retrouvent avec un public aux profils relativement homogènes.

De plus, l'attrait de l'Accorderie par rapport aux SEL et aux RERS peut également tenir au fait qu'elle propose trois types d'échanges (individuels, collectifs, associatifs). En effet, les personnes s'engageant dans un échange associatif pour la structure se voient rémunérées en heures ce qui augmente leur prise de confiance et l'estime de soi d'avoir été acteurs et utiles à la structure sans y perdre. Leur engagement collectif dynamise la structure en apportant plusieurs visions et créativité. Marie FARE⁸⁵ souligne que cela est plus motivant d'être rémunéré pour ce travail car « *la non-reconnaissance du travail bénévole est une des causes de l'essoufflement du bénévolat et de la difficulté de renouveler les effectifs bénévoles.* » notamment dans les SEL (pour la participation collégiale etc.).

⁸⁵ FARE (Marie), « L'Accorderie (Québec) : un dispositif de monnaie sociale singulier ? », *Économie et Solidarités*, Vol. 40, n° 1-2, 2009-2010, p. 2-16, p.13

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

De plus, cela peut limiter les relations de pouvoir entre les membres (pas d'administrateurs « fixes » (hors salarié) comme dans un SEL par exemple).

Une autre différence fondamentale est la présence d'un salarié à l'Accorderie. C'est un choix organisationnel qui est différent d'un choix de SEL basé sur un collectif soudé et autogéré bénévolement mais se rapprochant du rôle de l'animateur du RERS. Ce salarié gère les comptes des accordeurs et encourage des activités (sans aller jusqu'à les organiser pour eux) quand les échanges s'amenuisent sur une période. Celui-ci guide mais ne se substitue pas aux accordeurs qui doivent garder la main mise sur la structure en soumettant leurs projets et ce qu'ils ont envie que soit l'Accorderie selon leurs besoins. Cette présence salariale peut expliquer que l'Accorderie attire par une organisation cadrée et sécuritaire pour certains.

L'entretien du 7 mai 2014 avec un membre du SEL de Grenoble souligne cette hypothèse. En effet, la personne relève que l'absence d'un salarié dans le SEL est une cause de son essoufflement. Pour elle :

« Le salarié semble indispensable pour gérer les relations entre les personnes, s'assurer que ça se passe bien. Au SEL c'est trop le « bazar » sans personne référente pour organiser les collègues et motiver les personnes pour que ce ne soient pas toujours les mêmes qui participent à la gestion de la structure. »⁸⁶.

De plus, ce systèmes dépendants d'un groupe de volontaires peut paraître instable car gérant le dispositif sur leur temps libre et manquant de professionnalisme dû à l'absence de formation.

Le tableau suivant propose un récapitulatif de quelques différences entre les trois réseaux apportant chacun des arguments pertinents selon le besoin et le type d'échange que recherche un individu (plus encadré ou plus militant par exemple).

⁸⁶ Voir annexe n°1 : Entretiens

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

Tableau n° 2 : Mise en perspective synthétique des 3 réseaux

	Accorderie	SEL	RERS
Motivations d'inscription	Gratuité Recherche de lien social 15h offertes à l'inscription Egalité des services avec la monnaie temps Lutte contre l'exclusion et la pauvreté comme objectif principal Réseau qui guide et conseil Organisation cadrée qui rassure	Philosophie militante et politisée de défendre une autre vision de l'échange et de la société Simplicité des échanges de services sans passer par la monnaie nationale Créer de la solidarité	Gratuité Transmettre son savoir (volet valorisation de soi) et en acquérir hors des institutions classiques Absence de monnaie et d'équivalences
Public visé	Toutes personnes Mixité obligatoire Pas de limite de nombre de participants Implantation du local en quartier populaire	Mixité Dans la pratique on constate une forte majorité de personnes au capital culturel élevé. Limité à 300 personnes par SEL	Besoin de mixité pour fonctionner mais faible mixité à Grenoble lié au positionnement « action sociale » des RERS Grenoblois. Pas de limite de nombre de participants
Type de création	Initiative institutionnelle	Initiative d'un collectif	Initiative d'un collectif sauf à Grenoble (CCAS)
Ressources monétaires	Institutionnelles	Fonds propres	Fonds propres normalement Grenoble institutionnels
Limites	Une porte d'entrée « pauvreté » qui peut risquer d'être stigmatisant. Création artificielle d'un système d'échanges et de liens social Dépendance aux financements extérieurs et essentiellement publics. Seulement un échange de services, pas de biens	Une culture militante et des étapes avant l'échange qui peuvent devenir excluante pour des personnes trop en précarité. Souvent un « entre soi » et donc peu de diversité dans les services proposés Prix de l'adhésion Perte de confiance entre les membres	Absence d'échange de services. Parfois comment faire quelque chose n'est pas suffisant si l'on n'a pas les moyens pour le faire (réparation d'un véhicule par exemple).

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

Comme le souligne Zoé RENAUT-REVOYRE⁸⁷ l'impact des Accorderies sur les SEL « *dépend des territoires, nous sommes en capacité de différencier les deux concepts de par leur mission, leurs moyens ou encore leur structuration* ». On ne peut pas réellement parler de concurrence car selon elle-même si « *les SEL ont vu arriver d'un œil dubitatif les Accorderies, la pratique prouve toutefois que la création d'une Accorderie tend à augmenter leurs propres effectifs.* »⁸⁸

La présence de l'Accorderie au vu de ces différences avec les réseaux et notamment le SEL n'apparaît pas sur le territoire Grenoblois comme un acteur concurrent mais plutôt comme une opportunité pour les trois réseaux présents (Accorderie, SEL et RERS) de créer des passerelles et une véritable complémentarité bénéfique pour tous les habitants de la ville. Chacun en participant à un, deux ou trois réseaux, peut satisfaire des besoins ainsi très différents dans une optique commune de création de lien social.

En effet, sur ce territoire ces réseaux sont vus comme complémentaires et l'Accorderie comme un nouvel acteur pertinent pour consolider les solidarités. On y constate une réelle volonté d'expérimenter des interconnexions entre les comptes, des échanges associatifs entre réseaux. Pour l'instant cette éventualité est en discussion.

Les trois dispositifs de SEL, RERS et Accorderie cherchent à se compléter pour pallier aux limites des uns et des autres. Le RERS et l'Accorderie font des rencontres communes, des cours et ateliers communs en analysant les besoins des participants et ainsi les conseiller sur le réseau le plus approprié à leurs besoins. L'animateur du RERS du secteur 6 de Grenoble, souligne des similitudes dans les deux structures sur l'échange de savoirs, sur la méthodologie pour animer le réseau mais également des différences sur le système d'heures, la direction du réseau, les objectifs de lutte contre l'exclusion etc. La réflexion porte ici sur le moyen de travailler ensemble pour éviter les comportements de « pseudo-concurrence » nuisibles aux deux réseaux.

⁸⁷ Déléguée Générale du Réseau des Accorderies françaises

⁸⁸ Voir annexe n°1 : Entretien

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

Il est important de préciser que la relation de l'Accorderie et du RERS de Grenoble est certainement un cas unique. En effet, le RERS étant porté par le CCAS on peut y voir une volonté des pouvoirs publics de créer des dynamiques entre ces structures afin de toucher le maximum de public et répondre à des attentes non satisfaites par les services d'action sociale.

Le rapport de ces réseaux et notamment de l'Accorderie comme outil des pouvoirs publics est une hypothèse que nous exploiterons par la suite.

Ainsi, l'Accorderie peut apparaître comme un dispositif hybride, une forme de réagencement autour des RERS et des SEL et un nouvel acteur entre les deux. On peut parler d'une forme de renouveau car même si la philosophie de base de vouloir se réappropriier l'échange et créer du lien social est commune à ces dispositifs, son modèle et sa volonté de toucher de nouveaux publics en luttant contre l'exclusion et recréer une dynamique essoufflée qui interroge les dispositifs en place. Une autre spécificité de ce système repose sur son institutionnalisation et la présence des pouvoirs publics dans des initiatives collectives et solidaires.

b. Les pouvoirs publics et les dispositifs d'échange locaux : D'un désintérêt à une implication croissante.

- Question de l'institutionnalisation de l'ESS et la présence des pouvoirs publics dans les initiatives de monnaies complémentaires.

Avant d'établir une critique sur le caractère institutionnalisé de l'Accorderie, il est pertinent de souligner le caractère de plus en plus institutionnalisé des structures de l'ESS en général.

Il n'y a évidemment pas une raison principale à cette institutionnalisation (structuration de secteurs, professionnalisation, réglementations européennes etc.).

Certaines associations par exemple ont pour objectif de répondre aux besoins de solidarité grandissant de personnes financièrement ébranlées par la crise économique. L'intervention des pouvoirs publics par subventions est largement destinée à la réinsertion ou l'accès à des biens et des services pour une population fragilisée. Ces subventions publiques alimentent à hauteur de 24% les budgets associatifs et ciblent les

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

associations remplissant des missions de services publics.⁸⁹

Aujourd'hui l'institutionnalisation des structures semble être inévitable au vu de la conjoncture économique actuelle mais il faut garder à l'esprit qu'elle n'est pas sans conséquences sur les orientations et les actions des structures de l'ESS.

Pour cibler ce constat sur les monnaies complémentaires et les réseaux d'échange, d'après les travaux de Jérôme BLANC et Marie FARE⁹⁰, on peut distinguer plusieurs générations de monnaie complémentaire avec des rapports différents aux pouvoirs publics et aux collectivités locales ayant un rôle de soutien sous différentes formes et de différente ampleur.

Deux cas de dispositifs sont à distinguer. Le premier cas relève d'une création par un collectif au niveau local, et le second est initié ou appuyé par les collectivités locales.

Les dispositifs de première génération tels que les SEL sont caractérisés par une monnaie inconvertible et sont mises en œuvre par des collectifs au niveau local pour répondre à des besoins non satisfaits par l'échange marchand classique et l'offre publique. Dans ces systèmes, peu de partenariats économiques sont mis en place et les collectivités sont en général absentes. Catherine LENZI précise que « *ce n'est pas (...) parce que les pouvoirs publics ignorent ces structures, mais bien parce que les sélistes entendent conserver leur indépendance politique* »⁹¹. Les rares apports peuvent se faire par location de matériel, un local par exemple. L'étude menée sur la ville de Grenoble⁹² laisse paraître que dans le SEL de cette commune, bénéficier d'une subvention et d'un partenariat avec les pouvoirs publics n'est pas envisageable afin de conserver une certaine autonomie vis-à-vis de leur trésorerie qui ferait l'objet de contrôles et de ne pas se contraindre à justifier son activité sociale. Ils seraient obligés d'évaluer ici le « background » social de leurs membres et de les catégoriser (par exemple combien de personnes au RSA utilisent l'épicerie sociale ?). Ce dispositif veut éviter de stigmatiser

⁸⁹ TCHERNONOG (Viviane), « Le monde associatif aujourd'hui, un poids économique et social considérable », *Le Nouvel observateur, Hors série Société n°2 L'autre économie : Toutes les pistes pour changer le monde*, mars 2014

⁹⁰ BLANC (Jérôme) et FARE (Marie), « Le rôle des pouvoirs publics dans le déploiement de monnaies sociales », *Territoires*, n°515, février 2011, p. 24-29

⁹¹ LENZI (Catherine), « Le temps des femmes comme richesse collective et expression citoyenne : l'expérience des systèmes d'échanges locaux. », dans BLANC (Jérôme) (dir.), *Exclusion et Liens Financiers : Monnaies sociales Rapport 2005-2006*, Paris, Economica, p 281-300

⁹² GUEORGUIEVA (Laura), « Les structures d'économie sociale de proximité dans les projets locaux ; entre institutionnalisation et autonomie », *Congrès de l'AFEP 2014 : Economie politique et démocratie*

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

ses membres d'autant que certains sont volontairement dans une démarche de non insertion « classique ». On peut également classer le RERS dans ce constat (bien que ce réseau ne soit pas une monnaie complémentaire) entretenant peu de connexions avec les pouvoirs publics car prônant un apprentissage hors des sentiers classiques. Le RERS de Grenoble échappe toutefois à ce constat car dépendant du CCAS.

Les dispositifs dits de seconde et de troisième génération (comme la monnaie SOL) reposent eux sur une monnaie convertible recherchant des partenariats afin d'être plus efficaces dans leur gestion et sur l'impact économique de leur activité sur le territoire.

Jérôme BLANC souligne également la possibilité d'aller vers un dispositif de quatrième génération totalement impulsé par les collectivités locales et posant ainsi la question de la récupération politique du projet.

La carte NU à Rotterdam a ainsi été utilisée comme instrument de politique publique dans le but d'encourager les comportements responsables en les récompensant.

A l'échelle de la ville, les collectivités locales saisissent désormais l'occasion de prendre part à des projets expérimentaux dans le domaine social et environnemental et n'hésitent plus à salarier un professionnel dans la structure, mettre à disposition des locaux, notamment en association.

Or, Jérôme BLANC précise qu'« *un des enjeux de l'expérimentation est son institutionnalisation* ». L'institutionnalisation des monnaies sociales, c'est-à-dire d'après les mots de Juan Luis KLEIN et Denis HARRISSON « *le travail de mise en reconnaissance de l'usage social qui est fait de l'invention ou de la découverte* »⁹³, nécessite la reconnaissance de leur utilité sociale. Pour cela il faut une évaluation des dispositifs et une étude de leurs impacts (sociaux, économiques, écologiques) pour légitimer la présence de ces systèmes sur le territoire (mais ils sont encore trop peu évalués aujourd'hui).

L'institutionnalisation des systèmes d'échanges (de services, biens ou savoirs) peut aider à ouvrir les structures à un public plus large et éviter les niches et les « entre soi » qui existent dans certaines structures de l'ESS. Mais l'attention doit être portée à ce que les valeurs, l'autonomie et la logique militante de base ne soient pas substituées à

⁹³ HARRISSON (Denis), KLEIN (Juan-Luis), *L'innovation sociale : Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, 2006, 284 p, p. 408

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

des besoins politiques entravant les capacités d'initiatives et d'innovation en réponse à des besoins sociaux locaux.

Au vu de ce constat, qu'en est-il de l'Accorderie ? Cette structure de création institutionnelle entretient donc des rapports étroits avec les pouvoirs publics et notamment sur des questions de financements. Cela implique par la suite de pointer d'éventuelles utilisations de ce système comme une opportunité pour les collectivités publiques de « piloter » un outil pertinent de lutte contre l'exclusion.

- L'Accorderie : une structuration et un essaimage issus d'acteurs institutionnels.

Le projet de l'Accorderie est porté au Québec par la Caisse d'Economie Solidaire Desjardins et la Fondation Saint Roch ce qui lui confère un caractère très institutionnalisé comparé aux systèmes d'échanges tels que les SEL issus de collectifs citoyens. On peut dire que la présence de ces grandes institutions et d'un réseau structuré implique une création dite « par le haut ». En France, la structure est mise en place après évaluation de la nécessité sur le territoire par les instances institutionnelles qui portent le projet, à savoir la Fondation Macif et les collectivités territoriales.

C'est en avril 1993 que la Macif⁹⁴, société d'assurance mutuelle, crée La Fondation Macif, fondation d'entreprise. Sa vocation est de promouvoir une solidarité active et concrète, d'appuyer financièrement les initiatives favorisant le lien social, la connaissance, la citoyenneté des personnes, tant en France qu'en Europe, ainsi que le développement d'une économie solidaire et sociale aux côtés d'acteurs sociaux. En 2009 la Fondation Macif s'engage dans l'innovation sociale pour tenter d'apporter des réponses nouvelles aux besoins sociaux non satisfaits.

Par innovation sociale, la Fondation Macif entend :

« une réponse nouvelle à une situation sociale jugée insatisfaite ou insatisfaisante. Elle implique la mise en œuvre d'une action novatrice pour un changement durable. Elle repose sur l'identification précise des besoins du territoire et sur la mobilisation effective et collective des acteurs qui l'animent. ».

⁹⁴ GASTON-BRETON (Tristan), *Histoire de la MACIF – une réussite partagée 1960-2000*, 2000

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

Elle met l'accent sur l'importance dans les projets soutenus d'une finalité d'intérêt général et non de profit, d'une gestion démocratique et participative et une primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

La fondation s'implique tant en partenaire pour mettre à profit sa connaissance des réseaux de l'économie sociale pour accompagner et soutenir les projets entrant dans son champ d'intervention, tant dans la mise en œuvre directe avec une structure prête à s'investir dans le projet et en capacité d'assumer son pilotage et le financement de projets locaux dans un objectif de transformation sociale des territoires. La fondation apporte un financement mais s'implique également dans le pilotage et la gouvernance.

Pour la Fondation Macif, porter le projet d'Accorderie s'inscrit dans cette visée des innovations sociales ainsi que dans leur axe « Isolement, exclusion, insertion ». Sa transposabilité à différents territoires et son engagement en faveur de la lutte contre l'exclusion et de la mixité sociale font que ce projet rentre parfaitement dans les critères soulevés pour être subventionné.

Une convention de partenariat exclusif est conclue en 2011 avec le Réseau Accorderie du Québec pour implanter le concept en France ainsi qu'un protocole « échanger et coopérer » en mars 2013⁹⁵.

L'Accorderie étant un concept innovant et promouvant des valeurs de solidarité, on peut s'interroger sur l'effet d'aubaine engendré par un soutien à un tel dispositif. En effet, la critique du capitalisme est effective aujourd'hui et les systèmes alternatifs deviennent de plus en plus visibles dans les pays du Nord. Pour la fondation Macif, soutenir l'Accorderie permet d'entretenir une image dynamique et actuelle lançant des projets qui satisferont d'abord à coup sûr à des individus voulant entretenir un certain mode de consommation éloigné des systèmes d'échanges classiques, puis par la suite aux collectivités locales qui délègueront une part de leur responsabilité en matière de lutte contre l'exclusion et de redynamisation de quartiers défavorisés. L'argument de soutien à des initiatives présentées comme « d'impulsion citoyenne » est mis en avant, donnant à la collectivité publique une vitrine solidaire de son territoire tout en lui permettant

⁹⁵ « Signature du protocole de partenariat des Accorderies » commentée par Alain PHILIPPE, WebTV.coop, <http://webtv.coop/video/Signature-du-protocole-de-partenariat-des-Accorderies-----/03a8edb922c83c0083177570b30d4735>, le 13 novembre 2013, consulté le 2 mai 2014.

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

d'avoir un certain contrôle (par l'évaluation notamment) de la structure et de ses orientations.

L'Accorderie est ici une structure d'économie sociale portée par un acteur institutionnel qui impulse son essaimage sur le territoire français. Ce système d'organisation entre particuliers pour échanger des services sur la base du temps est en économie sociale plutôt initié par des collectifs autonomes dans une philosophie de repenser l'échange marchand. Ici ce sont les institutions qui transposent le projet sur un territoire. Le risque d'une telle récupération de l'initiative est, à travers un modèle standardisé, de ne finalement pas apporter la bonne réponse aux problèmes d'un territoire. Il faut ici une grande étude en amont en sollicitant les habitants pour que le projet leur semble légitime et les encourage à la participation.

Ici la question du financement du projet se pose. Au Québec, le système étant porté par deux acteurs institutionnels, dont un financier, on peut avancer que financièrement la structure est pérenne. Cet argument est confirmé par le fait que l'Accorderie est à ce jour sous statut de coopérative de solidarité. De tels moyens financiers sont rares dans les SEL par exemple, qui fonctionnent sur fonds propres. En France, la Fondation Macif a pris en charge pendant 3 ans (de 2011 à 2014) les projets d'Accorderie, ce qui a contribué à l'éclosion rapide d'Accorderies réparties sur tout le territoire français et à une sorte de multiplication de projets pour bénéficier de la subvention. Après transmission de la propriété intellectuelle, la fondation Macif continuera à subventionner les Accorderies. Pour obtenir des financements externes supplémentaires (financement du poste d'animateur et loyer du local), d'autres financeurs sont engagés comme les collectivités et d'autres fondations (Fondation de France, Fondation pour le lien social Croix rouge française etc.) pour créer de nouvelles structures. Le budget de fonctionnement annuel d'une Accorderie est d'environ 65 000 € en milieu urbain et 35 000 € en milieu rural⁹⁶. Le projet est en bonne voie et très bien accueilli en France, grâce aux expériences jusqu'ici concluantes. D'autres villes peuvent bénéficier de cette innovation et redorer ainsi une image un peu stagnante sur le plan des initiatives solidaires. Cependant, sachant que le budget des associations ne fait que

⁹⁶ Réseau des Accorderie de France en 2013

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

diminuer (passant de 34% en 2005 à 24% en 2011)⁹⁷ la viabilité des financements à long terme se pose d'autant que ces structures n'ont pas de ressources internes.

Les accordeurs ne paient pas, comme dans d'autres associations, de cotisation.

Jean-Louis LAVILLE expose l'importance d'une hybridation des ressources comme moyen de survie des initiatives solidaires. Mais le pari est ici de chercher des financements au détriment de la qualité du service et au risque de l'érosion des principes fondamentaux ainsi que des contraintes administratives et financières grandissantes. L'Accorderie comptant dans ses partenaires financiers des fondations à caractère caritatif et des collectivités publiques, on peut penser que les valeurs ne seront pas dissipées.

Les collectivités locales étant des financeurs importants du projet et participant aux décisions (par le biais de sa structure porteuse comme une Régie de Quartier par exemple), on peut soulever l'hypothèse d'une possible instrumentalisation du concept de l'Accorderie en outil de politique publique.

En effet, en ce qui concerne les associations (notamment dans le secteur de l'insertion etc.), il n'est pas rare que les pouvoirs publics s'appuient sur ce secteur pour mener à bien ses missions et déléguer une action. Il en est de même pour les monnaies complémentaires qui peuvent servir de relais de l'Etat dans des domaines où il s'est désengagé (lutte contre la pauvreté, santé etc.).

La présence des institutions dans le pilotage et la mise en œuvre établissent donc de façon descendante des systèmes qui seront au service des objectifs d'intérêt général définis par la collectivité publique. Cela peut entraver la participation des membres vivant moins la structure comme un travail collectif d'émancipation comme dans un SEL ou un RERS par exemple.

Au démarrage des Accorderies au Québec, cette crainte d'instrumentalisation à des fins politiques était bien présente mais le Maire du 20^e arrondissement de Paris, Frédérique CALANDRA, se veut rassurante : « *A Belleville, il existe une tradition de rébellion permanente. Le quartier peut rendre la vie difficile aux élus, donc, n'ayez crainte, l'Accorderie ne se laissera pas instrumentaliser* »⁹⁸.

⁹⁷ Source : Enquête CNRS - Centre d'économie de la Sorbonne « Le paysage associatif français », 2011-2012

⁹⁸ CELINAIN (Charly), « Inauguration de l'Accorderie du 20^e », Le Journal Officiel des Banlieues,

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

Comme évoqué précédemment, le soutien d'une collectivité à une telle initiative lui permet d'afficher un volet d'avantage social et solidaire. Dans son offre de services, l'Accorderie, contrairement à une structure d'insertion type Régie de Quartier, laisse les accordeurs être acteurs et décisionnaires dans la structure leur permettant une prise de conscience progressive de la valeur de leurs compétences. Dans un service public d'amélioration des conditions de vie dans les quartiers défavorisés, l'échec peut être mal vécu et les propositions d'emplois par la ville trop courtes ou fractionnées. L'Accorderie ne prétend pas à un retour à l'emploi mais les collectivités peuvent s'en servir pour maintenir une paix dans les quartiers dits « difficiles » par une représentation de l'accordeur qui est vécue comme positive contrairement au médiateur social dont la fonction définie et l'appellation peut engendrer des tensions.

Ce projet est donc un outil permettant de toucher un public se méfiant des collectifs ou des associations (à cause du coût des cotisations, des personnes inconnues etc.) mais également des collectivités (déception due à l'incapacité de retrouver un emploi par les institutions classiques, insécurité dans le quartier, représentation négative du territoire abandonné des politiques publiques).

La présence de l'Accorderie sur le quartier est donc un instrument permettant aux pouvoirs publics de constater l'utilité ou non de leur financement et d'avoir des comptes rendus réguliers de l'évolution du territoire.

- Le cas particulier de la région Rhône-Alpes et de la ville de Grenoble : une relation étroite entre initiatives solidaires et institutions publiques.

La région Rhône-Alpes est porteuse de nombreuses initiatives solidaires notamment en matière de monnaie complémentaire. Les acteurs de l'ESS sont bien installés et partagent leurs expériences grâce à un maillage solide et pérenne.

L'INSEE dans son rapport de 2011 sur la région compte 240 000 salariés dans les structures de l'ESS mais le poids de l'ESS reste moyen comparé à certaines régions, la Bretagne notamment. L'accent est mis également sur le fait que le poids de l'ESS dans les services liés à la sphère publique est plus élevé en Rhône-Alpes que sur le reste du territoire français.

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

Pour soutenir cette économie, la région investit chaque année environ 2 millions d'euros⁹⁹ pour les initiatives solidaires :

- **Encourager les initiatives sociales et solidaires** avec les aides IDéclic Solidaire destinées aux structures de l'ESS favorisant l'innovation et des emplois stables et durables.
- **Mettre en place un contrat économique sectoriel régional** pour appuyer la dynamique du secteur de l'ESS. Cette initiative unique en France vise à créer un environnement propice au développement de l'économie sociale et solidaire.
- **Soutenir la reprise d'entreprises par les salariés**, à travers la société de capital-risque Transméa. Le fond d'investissement est géré par l'Union régionale des sociétés coopératives et contient 5,5 millions d'euros, dont 1 million d'euros de la Région.
- **Consolider les activités d'utilité sociale créatrices d'emplois** : Depuis 2008 la région soutient le réseau France Active, en participant à la création du fond régional d'investissement solidaire permettant d'apporter une expertise et des outils de financement sécurisant le démarrage, le développement et la consolidation des projets des structures d'utilité sociale, ainsi que de leur faciliter l'accès aux financements bancaires.
- **Initier des actions de sensibilisation** auprès du grand public. Forum de l'emploi et des métiers dans l'ESS, un portail internet, le site Rhône-Alpes solidaires¹⁰⁰ informe sur les initiatives sociales en Rhône-Alpes et celui d'Alpes solidaires¹⁰¹ communique sur les initiatives à l'échelle de la ville de Grenoble).

Ainsi, la région Rhône-Alpes met en œuvre de nombreuses initiatives pour consolider le tissu social et solidaire en place et favoriser son expansion.

Une étude du Conseil Général Rhône-Alpes du 27 juin 2012 sur les monnaies complémentaires sur la région appuie leurs liens avec ces dispositifs. En effet, pour les initiatives de monnaies complémentaires, la collaboration avec la région est bénéfique

⁹⁹ Fondation Macif, Région Rhône-Alpes, La Monnaie autrement, « L'Accorderie, échanger et coopérer », Dossier de Presse, février 2012

¹⁰⁰ <http://www.rhone-alpesolidaires.org/> consulté le 20 février 2014

¹⁰¹ <http://www.alpesolidaires.org/> consulté le 20 février 2014

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

tant que celle-ci n'est pas la seule source de financement et qu'elle soutienne (financièrement ou sur un volet logistique, de mise en réseau et de mutualisation des moyens) sans entraver les initiatives citoyennes (intervenir après la création de l'initiative). Le Conseil Général précise que s'impliquer dans la gouvernance de l'organisme favoriserait une dynamique participative des acteurs dans la conception du projet, sa mise en œuvre et son essaimage local et en garantirait ainsi l'intérêt général sans se substituer aux porteurs initiaux (il déconseille de créer ex nihilo une monnaie régionale).

Par conséquent, sur le territoire grenoblois, les collectivités publiques entretiennent des liens étroits avec les initiatives solidaires. Toutefois la recommandation du Conseil Général de ne pas se substituer à un groupe porteur mais seulement de soutenir l'action n'est pas toujours respectée. En effet, l'exemple des RERS de Grenoble est un cas particulièrement isolé en ce qui concerne la gestion de ce système d'échange de savoirs. Le RERS n'est pas porté, comme sa philosophie l'induit, par un collectif citoyen mais par une institution publique, le CCAS. Ce centre communal d'action social emploie le salarié comme animateur qui doit promouvoir le réseau et y inclure des personnes du quartier en situation précaire. Dans notre cas, le RERS n'a rien d'un mouvement citoyen partant du « bas » mais revêt bien le caractère d'un outil des pouvoirs publics comme complément de leur plan d'action sur ce quartier. Une telle gestion est justifiée par les acteurs locaux comme une réponse à l'essoufflement de ce genre de réseau dû à un manque d'engouement, à leur vision « vieillesse » et donc de participation des individus.

Pour l'Accorderie de Grenoble, la Fondation Macif puis le Conseil régional au bout de 3 ans, participent au financement du salarié. Le quartier d'implantation connaissant une situation très difficile, la mise en œuvre de telles initiatives est certainement liée à un enjeu public, la collectivité tentant de reprendre la main sur ce quartier et de le revaloriser en expérimentant des initiatives créatrices de lien social. L'Accorderie et le RERS permettant de toucher des publics isolés comme les femmes seules d'un certain âge fréquentant ce type de dispositifs, parfois découragées par l'administration et les formalités de ces organismes ou n'y voyant pas un soutien approprié à leurs besoins.

Partie 2 : Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion

Pour le RERS et l'Accorderie, l'institutionnalisation peut être justifiée par une nécessité de financement notamment pour pérenniser la structure avec la présence d'un salarié-animateur. De plus, on peut dégager un objectif politique de réinsertion de certains publics spécifiques habitant des quartiers défavorisés.

Ainsi, dans l'économie sociale, la tendance à l'institutionnalisation professionnalise ses représentants et provoque des transformations organisationnelles. La tendance des politiques publiques à soutenir ce type d'initiative est confirmée par une déclaration de Marisol TOURAINE, du Ministère des Affaires sociales :

« Notre ambition, c'est de replacer les enjeux de solidarité au cœur des politiques publiques que nous conduisons. Notre responsabilité, c'est d'apporter des solutions innovantes et pérennes, pour donner une nouvelle impulsion à notre action. Notre devoir, c'est de tenir la promesse républicaine, en proposant une alternative à ceux dont la précarité est devenue le quotidien. »¹⁰²

¹⁰² www.social-sante.gouv.fr consulté le 10 août 2014

CONCLUSION

Conclusion

Nous pouvons donc dégager que les systèmes d'échanges œuvrant à l'échelle locale sont, à l'instar des RERS et des SEL, des organisations qui correspondent à leur temps et aux besoins des individus à ce moment-là. La jeune expérience de l'Accorderie en France semble avoir intégré les éléments qui font que certains de ces dispositifs s'essoufflent et propose une approche plus innovante pour lutter contre l'exclusion. Aujourd'hui l'enjeu de ces dispositifs complémentaires serait de trouver le juste équilibre entre proposer un réseau économique et un réseau d'entraide.

Malgré les nombreuses crises économiques et sociétales survenues on constate un accroissement de la globalisation et de la marchandisation s'entendant petit à petit à tous les domaines. Les Etats ont certainement une responsabilité à prendre dans la remise en cause de certaines dérives sans déléguer sans cesse leurs missions aux associations.

Parallèlement l'implication de l'Etat dans des dispositifs citoyens, relève un risque majeur de voir le monde associatif gérer des missions de service public au détriment de son caractère innovant et critique. Se présentant pourtant comme un partenaire soutenant l'initiative, il peut arriver que le domaine public s'impose coupant l'élan citoyen de base.

Les systèmes d'échanges complémentaires participent à rehausser une qualité de vie décroissante chez certaines populations et engendrent un mieux être localement. Le rapport à soi et à autrui évoluant, sans être utopiste, on peut émettre l'hypothèse que certains comportements de consommation vont changer et que ces dispositifs ont un grand rôle à jouer mais la grande transformation de la société doit intégrer davantage d'acteurs pour agir globalement.

La progression de systèmes de solidarité doit se faire à tous les niveaux de la société, partant du local jusqu'au global. Si globalement rien ne change les dispositifs locaux ne seront toujours qu'un soutien avec un rôle palliatif.

L'organisation économique pourrait idéalement évoluer dans une diminution de la recherche intempestive de profit et lui substituer la nécessité de satisfaire les besoins

Conclusion

vitaux de tout individu. Le capital n'aurait plus cours et l'économie pourraient être reprise d'avantage en main par les citoyens et moins par les grandes institutions impersonnelles ne répondant souvent pas aux réels besoins de ces derniers.

Danièle DEMOUSTIER¹⁰³ conclue que :

« L'histoire nous a effectivement montré que l'ESS oscille selon les période de contestation alternative et intégration au capitalisme ; et, dans ce deuxième cas, entre intégration dans l'économie publique ou dans l'économie marchande. C'est actuellement de son ancrage territorial que semble émerger un nouveau mode de relation au système économique d'ensemble... »¹⁰⁴.

¹⁰³ Economiste à l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble

¹⁰⁴ DEMOUSTIER (Danièle), « L'autre économie sous toutes ses formes » ; *Le Nouvel Observateur, Hors-série Société n°2, L'autre économie : Toutes les pistes pour changer le monde*, mars 2014, p.10-16, p.16

ANNEXES

Table des annexes

Annexe n° 1 : Entretiens

Annexe n° 2 : Répartitions des tâches au sein de l'Accorderie de Grenoble

Annexe n° 3 : Statistiques de l'Accorderie de Grenoble au 23 juillet 2014

Annexe n°1 : Entretien

(En *italique* les questions de l'enquêteur suivie de la réponse de l'enquêté)

- **Entretien du 6 mai 2014 à 10h00 avec l'animateur du RERS du secteur 6 de Grenoble :**

Comment fonctionne la dynamique des RERS à Grenoble ?

A Grenoble les RERS sont portés par les CCAS et les MDH. Cela permet une continuité quand on change de personne référente et de maintenir le RERS.

Celui du Secteur 6 est en place depuis 2007 et le plus vieux dans Grenoble a 30 ans mais n'est pas, à la base, institutionnalisé ! 1200 personnes sont inscrites dans tout Grenoble.

Les RERS ont un statut de Service public avec des équipes d'animation. Au niveau du SP pas de ligne d'action ni de financement (seulement pour les postes salariés). Le Conseil Général finance par le biais de l'insertion à l'emploi. Les moyens d'évaluation sont quantitatifs (personnes inscrites qui sont au RSA etc. pour voir si la mission est concluante) et intégration de moyen plus qualitatifs (production de lien social, rupture, isolement, création de collectif et trouver sa place etc.).

Pourquoi salarier un animateur ?

Volonté de mettre des professionnels et lancer une dynamique pour l'accompagnement et l'intégration des personnes mais on se pose quand même la question de « comment garantir l'intégrité de ce système vis-à-vis des institutions ? » Les RERS sont institutionnalisés depuis le dernier mandat pour créer de la solidarité (vitrine « jolie et solidaire » du CCAS et la ville « se fait mousser » car politiquement rentable de dire qu'on crée un « truc » innovant) le problème est que :

- C'est une vague inverse au système de base avec une personne salariée posée là pour constituer un réseau
- Cela pose aussi le problème que la structure se trouve dans des locaux de la ville et l'animateur est peu disponible et cela impose des horaires de bureau donc certains temps de rencontre ne sont pas accessibles aux personnes qui travaillent
- Le fait d'être porté et d'avoir les locaux au centre social pose le problème de la représentation et de stigmatisation des gens qui viennent. Certains ne vont aussi pas venir car se dire que c'est dans un centre social donc pas pour eux car trop aisés etc.

Quel public et quels engagements ?

Au niveau du bénévolat : différent selon les réseaux et les quartiers. Certains réseaux ont des personnes phares très motivées qui font vivre le réseau et d'autres vont plus devoir s'appuyer sur les animateurs pour organiser des rencontres par exemple

Je pose l'hypothèse que les RERS sont souvent une communauté homogène de personnes qui se connaissent déjà ou qui sont déjà sensibilisées aux systèmes alternatifs. Ici c'est différent : on veut une vraie mixité et un réseau utile à tous pour que le système perdure et ne s'essouffle pas.

La question du « leadership » quand le réseau n'est pas institutionnalisé : quand le leader part le réseau meurt => ici le professionnel assure une continuité

Quelles relations sont entretenues avec l'Accorderie récemment mise en place ?

Il y a une volonté de rencontre entre les réseaux et avec le SEL pour voir ce que peut apporter l'Accorderie en plus. Au niveau des enjeux de pouvoir on est contraints de travailler avec les réseaux car financement de la Métro donc la relation est quasi-obligée.

La philosophie est aussi différente :

- RERS : savoirs et optique d'apprentissage, n'est pas un système économique, pas de reconnaissance par la valeur c'est plus symbolique donc plus dur à formaliser avec une partie pédagogique. Le savoir est un support au lien social
- Accorderie : l'échange peut ne pas être motivé par le lien mais pour satisfaire « gratos » un besoin urgent. On a une vraie complémentarité et pas un renouveau et une volonté de créer un réseau entre toutes ces associations et structures pour partager les outils et les savoirs. On veut une logique d'ouverture et de transformation sociale pour pas que ces réseaux soient de « l'entre soi ».

- **Entretien du 6 mai 2014 à 15h avec un membre du SEL de Grenoble :**

Comment fonctionne cette structure ?

Comptabilisation en temps : 60 noix = 1h et pour un bien matériel c'est la personne qui vend qui fixe le prix en fonction des moyens de la personne en face. Beaucoup de ventes type brocante ou vide grenier mais prix en noix vraiment dérisoires : plus pour se réunir que réellement le bénéfice de la vente ! Utilisation de chèques qui durent un an et signés par les deux parties. L'adhésion est annuelle et de 15€ par personne et 20€ par familles pour la location des salles, les stands et faire tourner l'épicerie (« épicerie » : produit achetés en € dans une association d'insertion et revendus en noix) + Prélèvement direct de 200 noix pour faire fonctionner le collège (personnes élues qui se proposent pour des tâches de comptabilité, gestion, site internet et pratiquement du bénévolat car peu payées en noix). La personne devra ensuite d'assurer d'un équilibre de son compte de +/- 5000 noix.

Quel est le profil dominant des membres du SEL à Grenoble ?

Majoritairement d'anciens enseignants et une population homogène en termes d'âge et de catégorie socio professionnelle. Diversité sociale mais pas culturelle ! A la base c'est un collectif composé de personnes militantes.

Constat d'un essoufflement et d'un entre soi : manque de complémentarité des services proposés car population trop homogène.

Est-ce que des passerelles sont envisagées avec l'Accorderie ?

Oui ! voir les passerelles SEL/Accorderie et les différentes pratiques éducatives et voir si possibilité de faire des échanges associatifs avec le SEL.

Le salarié semble indispensable pour gérer les relations entre les personnes, s'assurer que ça se passe bien etc. Pour moi : trop le bazar au SEL sans personne référente !

Le partenariat serait une complémentarité et pas une concurrence car pas les mêmes personnes et aussi utile pour la location de salles à la ville etc.

- **Entretien par mail du 27 mai 2014 avec Zoé RENAUT-REVOYRE, la Déléguée Générale du Réseau des Accorderies de France :**

Il y a-t-il une volonté particulière de cet essaimage géographique (on remarque beaucoup d'Accorderies en Rhône alpes par exemple) ?

A part favoriser une couverture nationale, et répondre aux dynamiques locales (ce qui a été le cas en RA, avec la volonté de partenaires clés pour les Accorderies de favoriser la création de nouveaux projets). Je rappelle que le réseau s'est créé officiellement en octobre dernier, et que la mission de préfiguration portée par l'AVISE ne couvrait pas la totalité des tâches d'un réseau.

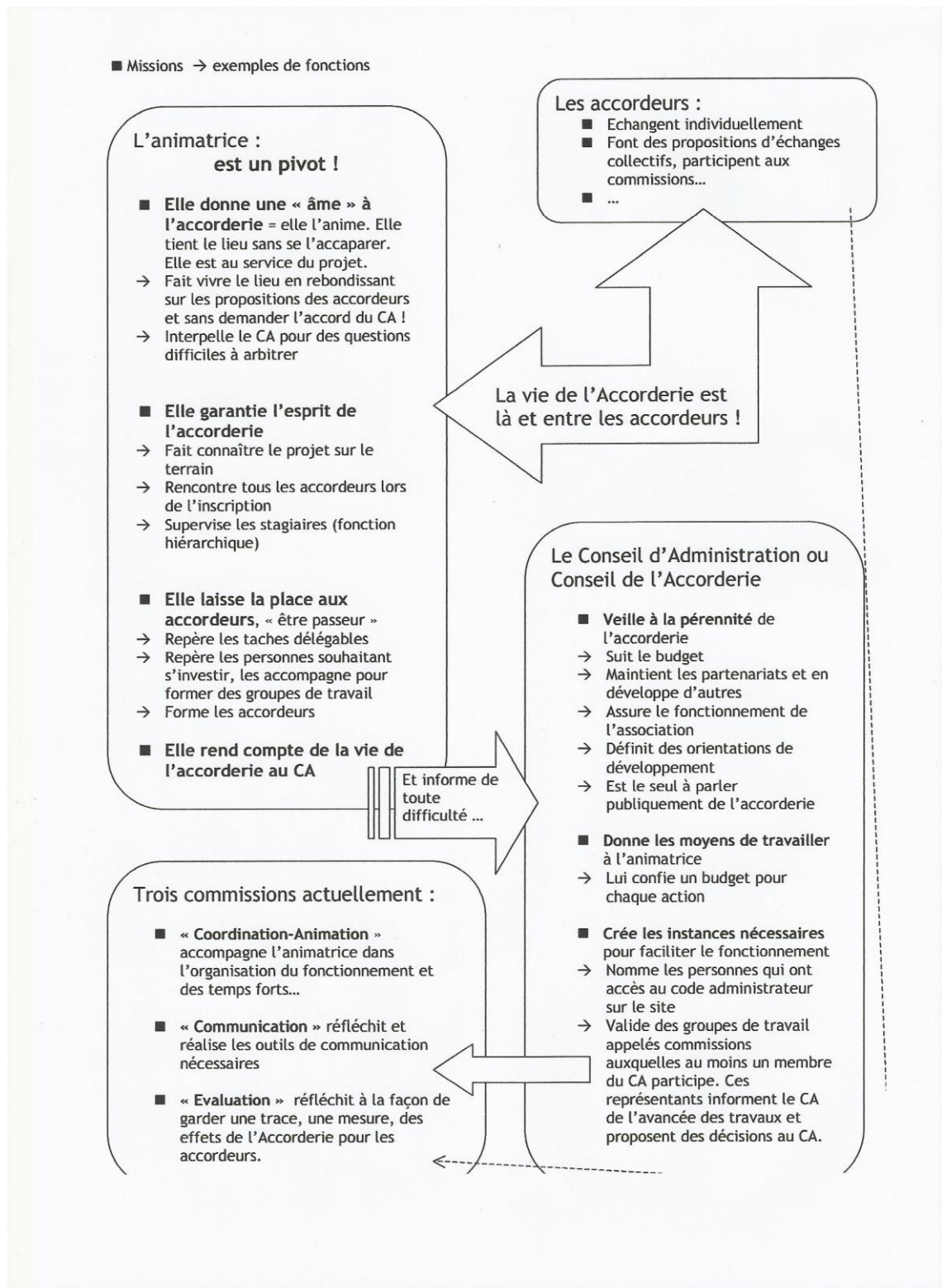
Les échanges collectifs au sens québécois (accès au crédit et groupements d'achats) vont-ils se développer en France ?

Pour une raison de maturité des Accorderies et des accordeurs et une raison historique : les Accorderies québécoises se sont construites pour répondre à ce besoin financier, celles françaises ont d'abord été abordée sous la question de lien social. Des projets sont en cours.

Quel est l'impact des Accorderies sur les SEL et RERS ? En effet, à Grenoble les SEL vivent la présence de l'Accorderie comme une complémentarité mais comment cela est-il vécu ailleurs ?

Cela dépend des territoires, nous sommes en capacité de différencier les deux concepts de par leur mission, leurs moyens ou encore leur structuration, d'où cette complémentarité affichée. Toutefois sur certains territoires, les SEL ont vu arriver d'un œil dubitatif les Accorderies, la pratique prouve toutefois que la création d'une Accorderie tend à augmenter leurs propres effectifs...

Annexe n° 2 : Répartitions des tâches au sein de l'Accorderie de Grenoble

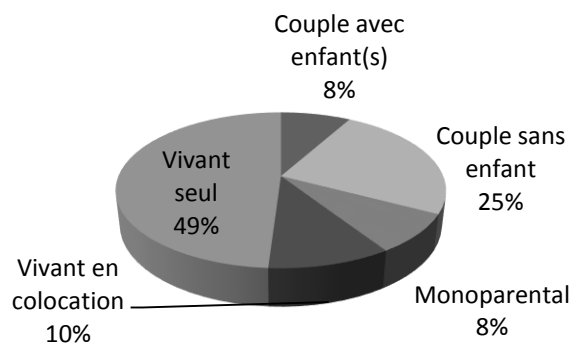


Annexe n° 3 : Statistiques de l'Accorderie de Grenoble au 23 juillet 2014

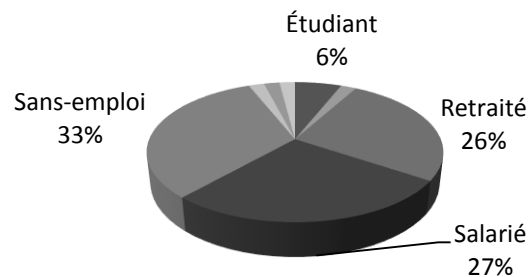
Répartition des accordeurs selon le sexe



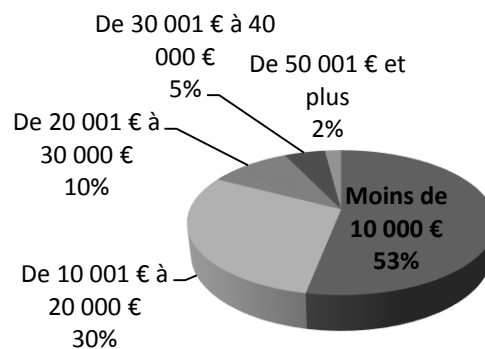
Situation familiale des accordeurs



Situation professionnelle des accordeurs



Répartition des accordeurs selon leur revenu annuel moyen



LISTE DES TABLEAUX ET SCHEMAS

Liste des tableaux

Tableau n° 1 : Structures porteuses des actuelles Accorderies de France.....p. 51

Tableau n° 2 : Mise en perspective synthétique des 3 réseauxp. 65

Liste des schémas

Figure 1 : Cartographie des monnaies complémentaires les plus significatives ...p. 20

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

- **Ouvrages**

ALLEMAND (Sylvain), *Les nouveaux utopistes de l'économie – Produire, consommer, épargner...différemment*, Éditions Autrement, Collection Frontières, 2005, 253 p.

ATTOUT (Antoine), CLERC (Léone), CLOOT (Amandine), FAIN (Antoine), DISNEUR (Lise), MARCHAND (Arnaud), ROLAND (Laurence), *Guide pratique des monnaies complémentaires destiné à l'usage des citoyens*, Les éditions du Réseau Financement Alternatif, 2013, 113 p.

BLANC (Jérôme) (dir.), *Exclusion et Liens Financiers : Monnaies sociales Rapport 2005-2006*, Paris, Économica, 547 p.

BLANC (Jérôme), *Les monnaies parallèles : unité et diversité du fait monétaire*, Éditions L'Harmattan, 2001, 348 p, p. 260

FERRANDO Y PUIG (Judith), GIAMPORCARO-SAUNIERE (Stéphanie) (dir.), *Pour une « autre » consommation – sens et émergence d'une consommation politique*, Éditions L'Harmattan, 2005, 248 p.

GASTON-BRETON (Tristan), *Histoire de la MACIF – une réussite partagée 1960-2000*, 2000

HARRISSON (Denis), KLEIN (Juan-Luis), *L'innovation sociale : Émergence et effets sur la transformation des sociétés*, 2006, 284 p, p. 408

HEBER-SUFFRIN (Claire), HEBER-SUFFRIN (Marc), *Les réseaux d'échanges réciproques de savoirs – Vers une société apprenante et créatrice*, Éditions Ovidia, 2012, 307 p.

ILLICH (Ivan), *La convivialité*, Éditions Seuil, Collection Points Essais, 2003, 158 p.

LORDON (Frédéric), *L'intérêt souverain. Essai d'anthropologie économique spinoziste*. Éditions La Découverte, 2006, 235 p.

MANDIN (David), *Les systèmes d'échanges locaux (SEL) – Circulations affectives et économie monétaire*, Éditions L'Harmattan, Collection Logiques sociales, 2009, 232 p.

PLIHON (Dominique), *La monnaie et ses mécanismes*, Éditions La Découverte, Collection Repères, 2008, 120 p.

POLANYI (Karl), *La subsistance de l'homme – La place de l'économie dans l'histoire et la société*, Éditions Flammarion, Collection La bibliothèque des savoirs, 2011, (1977), 420 p.

ROUILLARD (Pierre) (dir.), *Autour de Polanyi – Vocabulaire, théories et modalités des échanges*, Éditions De Bocard, 2005

VANEIGEM (Raoul), *Nous qui désirons sans fin*, Éditions Folio, 1998, 201 p.

- **Revue**

Le Nouvel Observateur, Hors-série Société n°2, « *L'autre économie : Toutes les pistes pour changer le monde* », mars 2014, 96 p.

Revue du MAUSS Semestrielle n°27, *De l'anti-utilitarisme – Anniversaire, bilan et controverses*, La Découverte, premier semestre 2006

- **Articles**

BLANC (Jérôme), « Contraintes et choix organisationnels dans les dispositifs de monnaies sociales », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 80, n°4, p. 547-557

BLANC (Jérôme), FARE (Marie), « Le rôle des pouvoirs publics dans le déploiement de monnaies sociales », *Territoires*, n°515, février 2011, p. 24-29

BILODEAU (Annie), LE BOSSE (Yann), « L'Accorderie : illustration concrète d'une pratique explicitement structurée à partir de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités », *Passerelles*, Vol.1, n°1, juin 2009, p. 66-90

CASTEL (Robert), « Les pièges de l'exclusion », *Lien social et Politiques*, n°34, 1995, p. 13-21

DAMON (Julien), « Protection sociale et lutte contre l'exclusion. », *Horizons stratégiques*, n° 3, 2007, p. 82-97.

FARE (Marie), « L'Accorderie (Québec) : un dispositif de monnaie sociale singulier? », *Économie et Solidarités*, vol. 40, n° 1-2, 2009-2010, p. 2-16

FARE (Marie), « L'Accorderie (Québec) : un dispositif de monnaie sociale singulier ? », *Économie et Solidarités*, Vol. 40, n° 1-2, 2009-2010, p. 2-16

FARE (Marie), « Les apports de deux dispositifs de monnaies sociales, le SOL et l'Accorderie, au regard des enjeux du développement local soutenable », *RECMA*, n° 324 p. 53-69

GADREY (Jean), ZARIFIAN (Philippe), *L'émergence d'un modèle de services : enjeux et réalités*, Editions Liaisons, 2002, 162 p.

GUEORGUIEVA (Laura), « Les structures d'économie sociale de proximité dans les projets locaux ; entre institutionnalisation et autonomie », *Congrès de l'AFEP 2014 : Économie politique et démocratie*

GLOUKOVIEZOFF (Georges), « De la bancarisation de masse à l'exclusion bancaire puis sociale », *Revue française des affaires sociales*, n° 3, 2004, p. 10-38

HARRIBEY (Jean-Marie), « SEL : La monnaie entre travail et lien social » *Contretemps*, n° 5, septembre 2002, p. 144-151

LAACHER (Smaïn), « L'État et les systèmes d'échanges locaux (SEL). Tensions et intentions à propos des notions de solidarité et d'intérêt général », *Politix*. Vol. 11, n°42. Deuxième trimestre 1998, p. 123-149

MARIC (Michel), « Trente ans de lutte contre l'exclusion et d'accroissement de la précarité », *Mouvements*, n°33-34, 2004, p. 135-141.

MAUSS (Marcel), « Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'Année sociologique*, 1923-1924 (repris dans *Sociologie et anthropologie*, P.U.F., Paris, 1950, 9e édition, 1985)

VAN ROMPAEY (Christian), « Association et innovation sociale », *Pensée plurielle*, n°9, 2005, p. 47-54.

VIGUIER (Frédéric), « Pauvreté et exclusion : des nouvelles catégories de l'État social », *Regards croisés sur l'économie*, n° 4, 2008, p. 152-161.

- **Etudes et Presse**

ARGO&SILOE, Conseil Régional Rhône-Alpes, « Les monnaies complémentaires : un levier du développement économique et social en région Rhône-Alpes ? » *Synthèse de l'étude « État des lieux des monnaies complémentaires en Rhône-Alpes*, février 2012

Fondation Macif, Région Rhône-Alpes, La Monnaie autrement, « L'Accorderie, échanger et coopérer », Dossier de Presse, février 2012

Enquête CNRS - Centre d'économie de la Sorbonne « Le paysage associatif français », 2011-2012

- **Sites internet**

CELINAIN (Charly), « Inauguration de l'Accorderie du 20e », Le Journal Officiel des Banlieues, <http://www.presseetcite.info/>, le 12 avril 2013, consulté le 4 mars 2014

DIDIER (Julien), « Système d'échange local (SEL) : Un autre monde est-il possible ? » Financité, <http://www.financite.be/comprendre/bibliotheque,fr,11,3,2,1,3008.html>, décembre 2010, consulté le 15 mars 2014

DIDIER (Julien), « Système d'échange local : une monnaie pour les bobos ? », Financité, <http://www.financite.be/s-in-former/bibliotheque,fr,11,3,2,1,3009.html>, décembre 2010, consulté le 15 mars 2014

FARE (Marie), « Monnaies sociales et solidarités nouvelles : le cas de l'Accorderie », Institut Veblen, http://www.veblen-institute.org/IMG/pdf/accorderie_marie_fare_fr.pdf, septembre 2012, consulté le 20 mars 2014.

MARTINAT (Julie), « Franchise sociale : un nouveau modèle de développement ? », Mycoop, <http://www.mycoop.coop/sinformer/entreprendre-autrement/franchise-sociale-un-nouveau-modele-de-developpement/>, le 4 janvier 2010, consulté le 3 juin 2014

PLASSARD (François), « Le temps choisi pour partager le temps autrement », CERISES, <http://blogs.univ-tlse2.fr/cerises/files/articles-1999/focus-le-temps-choisi.pdf>, consulté le 02 juillet 2014

THERET (Bruno), « Réduction du temps de travail, démocratie participative et monnaie-temps », Institut Veblen, <http://www.veblen-institute.org/Reduction-du-temps-de-travail>, décembre 2012, consulté le 7 mars 2014.

<http://www.ressources-solidaires.org/> consulté le 20 mars 2014

<http://blogs.univ-tlse2.fr/cerises/> consulté le 7 juin 2014

<http://www.avise.org/> consulté le 9 février 2014

<http://www.cairn.info/> consulté le 7 mars 2014

<http://www.alpesolidaires.org/> et <http://www.rhone-alpesolidaires.org/> consultés le 20 février 2014

<http://www.fondation-macif.org> consulté le 9 février 2014

<http://www.monnaiesendebat.org> consulté le 2 mars 2014

<http://www.selidaire.org> consulté le 9 février 2014

<http://www.rers-asso.org/> consulté le 9 février 2014

<http://www.accorderie.fr/> et <http://accorderie.ca/> consultés le 9 février 2014

- **Vidéo**

« Signature du protocole de partenariat des Accorderies » commentée par Alain PHILIPPE, WebTV.coop, <http://webtv.coop/video/Signature-du-protocole-de-partenariat-desAccorderies-----/03a8edb922c83c0083177570b30d4735>, le 13 novembre 2013, consulté le 2 mai 2014.

RAVESCHOT (Bruno), « L'Accorderie: une « banque du temps » venue du Québec », CanalZ.be, <http://canalz.levif.be/news/les-sujets/l-accorderie-une-banque-du-temps-venue-du-quebec-27-09-13/video-4000409111476.htm>, le 27 septembre 2013, consulté le 2 mars 2014.

Rhône-Alpes, « Les monnaies complémentaires », Dailymotion, http://www.dailymotion.com/video/xuoj0v_les-monnaies-complementaires_news, le 29 octobre 2012, consulté le 2 mars 2014.

TABLE DES MATIERES

Table des matières

Introduction.....	1
I. Repenser l'échange marchand en reconsidérant l'outil monétaire et ses objectifs.	4
A. L'échange et ses instruments dans l'économie.....	4
a. Réflexions sur l'institution monétaire et le phénomène d'exclusion.	4
b. La question de l'échange ne relève-t-elle que d'un calcul rationnel individuel sur le marché ? Réflexions sur les théories de la réciprocité et du don contre don.....	12
B. Volonté de faire évoluer l'outil monétaire pour le faire répondre à des exigences sociales et solidaires.	17
a. Typologie des différentes monnaies complémentaires en fonction de l'objectif de l'outil monétaire.	18
b. Les monnaies d'échange de services et d'entraide à base « temps » : Un objectif affiché de consolider les solidarités et créer du lien social.	23
II. Apparition de l'Accorderie comme nouvel outil monétaire en réponse au phénomène d'exclusion.	30
A. Le SEL, le RERS et l'Accorderie : Trois systèmes d'échange de proximité poursuivant un objectif commun : Se réapproprier l'échange et le savoir.	30
a. Le SEL et le RERS : des collectifs citoyens désireux de repenser l'échange et la transmission des savoirs.	31
b. L'Accorderie : un nouvel acteur local au service du lien social.	44
B. L'Accorderie comme modèle favorisant le développement du pouvoir d'agir et sa complémentarité face aux systèmes d'échanges en place sur le territoire : SEL et RERS	56
a. Quelles missions et quels premiers résultats pour l'Accorderie en France ?	56
b. Les pouvoirs publics et les dispositifs d'échange locaux : D'un désintéret à une implication croissante.....	67
Conclusion.....	78
Table des annexes	80
Liste des tableaux et schémas.....	85
Bibliographie	86

